



Assortiment choisi
Produits phytosanitaires
pour les cultures de petits fruits

2024



AGROLINE
Service & Bioprotect

Suisse Romande

AGROLINE Moudon
Tél. 058 433 69 02
ppl.moudon@fenaco.com



Nicolas Bellon
Portable 079 638 89 01
nicolas.bellon@fenaco.com



Lucien Freymond
Portable 079 834 95 73
lucien.freymond@fenaco.com



Florence Gasser-Marx
Viticulture
Portable 079 408 50 61
florence.gasser@fenaco.com



David Herminjard
Portable 076 439 63 73
david.herminjard@fenaco.com

GVS LANDI AG



Patrik Eicher
Portable 076 490 60 77
p.eicher@gvs.ch

LAVEBA



Albert Fässler
Portable 079 438 11 66
albert.faessler@laveba.ch

Auxiliaires de culture sous serre nationale



Elke Demessieur
Portable 079 831 06 36
elke.demessieur@fenaco.com

Suisse orientale

AGROLINE Winterthur
Tél. 058 433 69 60
pfs.winterthur@fenaco.com



Lorenz Büchel
Portable 079 463 72 96
lorenz.buechel@fenaco.com



Remo Dähler
Portable 079 705 60 28
remo.daehler@fenaco.com



Lukas Fürst
Viticulture
Portable 079 582 28 97
lukas.fuerst@fenaco.com



Martin Gertsch
Culture maraîchères
Portable 079 291 05 15
martin.gertsch@fenaco.com



Thomas Kim
Portable 079 671 76 06
thomas.kim@fenaco.com



Wolfram Lempp
Arboriculture, petits fruits
Portable 079 578 84 19
wolfram.lempp@fenaco.com



Hansjörg Meier
Portable 079 244 41 28
hansjoerg.meier@fenaco.com



Ivo Rüst
Portable 079 423 18 86
ivo.ruest@fenaco.com



Martin Gertsch
Portable 079 291 05 15
martin.gertsch@fenaco.com

Plateau central/ Suisse centrale

AGROLINE Lyssach
Tél. 058 433 69 18
pfs.lyssach@fenaco.com



Christian Bühr
Culture maraîchères
Portable 079 350 55 34
christian.buehr@fenaco.com



Lukas Fürst
Viticulture
Portable 079 582 28 97
lukas.fuerst@fenaco.com



Thomas Kämpfer
Portable 079 652 05 68
thomas.kaempfer@fenaco.com



Wolfram Lempp
Arboriculture, petits fruits
Portable 079 578 84 19
wolfram.lempp@fenaco.com



Harald Reiner
Portable 079 128 60 18
harald.reiner@landireba.ch



Pirmin Reinhard
Portable 079 873 86 58
pirmin.reinhard@fenaco.com



Michael Spätig
Portable 079 651 42 41
michael.spaetig@fenaco.com



Adrian Sutter
Portable 079 652 05 69
adrian.sutter@fenaco.com



Markus von Gunten
Portable 079 652 05 36
markus.vongunten@fenaco.com

Indications / Légendes		2-3	
Restrictions liées aux eaux de surfaces		4-6	
Substances de bases / Biostimulants		7	
Auxiliaires et procédés biotechniques / Pollinisation		8-11	
Fraises	Stratégie AGROLINE de protection des plantes	13	
	Herbicides	14-15	
	Fongicides de contact	16-17	
	Fongicides pénétrants et systémiques	18-19	
	Insecticides et acaricides	20-21	
Framboises et mûres (Espèces de Rubus)	Stratégie AGROLINE de protection des plantes	23	
	Fongicides de contact	24-25	
	Fongicides pénétrants et systémiques	26-27	
	Insecticides et acaricides	28-31	
Groseilles et groseilles à maquereau (Espèces de Ribes)	Fongicides	32-33	
	Insecticides et acaricides	34-35	
Myrtilles et sureau	Fongicides	36-37	
	Insecticides et acaricides	38-39	
Herbicides		40-41	
Graminicides / Appâts contre les limaces		42-43	
Adjuvants, nettoyage des appareils de traitement		44-45	
Lutte contre les souris et les rats		46	

Produits phytosanitaires pour les cultures des baies

LANDI est le lieu où vous pouvez obtenir des informations et poser vos questions sur l'utilisation des PPh. La solution adéquate dépend de la situation sur la parcelle. Le choix d'un traitement ne peut se réaliser qu'avec des observations précises de la culture. Les avis des stations cantonales, l'expérience des années précédentes, les seuils d'intervention, l'homologation OFAG et les remarques sur les étiquettes du produit sont des informations essentielles pour décider d'un traitement.

Notre objectif est de ne recommander à nos membres et clients uniquement si besoin les solutions adaptées à chaque situation et pas plus que nécessaire. À cette fin, tous les LANDI ont à leur disposition **l'Assortiment choisi en lien avec chaque culture**. Ces brochures sont actualisées chaque année. Outre la présente édition pour les cultures de baies, des éditions pour les grandes cultures et cultures fourragères, l'arboriculture, la viticulture, les cultures maraîchères et l'agriculture biologique sont également disponibles. L'assortiment choisi contient les herbicides, fongicides et insecticides les plus pertinents pour la culture. L'efficacité et la cible des produits sont présentées sous une forme claire et structurée.

Afin de permettre au praticien de faire le bon choix, les tableaux de produits contiennent des informations importantes sur :

La protection de l'utilisateur, les exigences de distance par rapport aux eaux de surface, aux biotopes, les zones d'interdictions vis-à-vis de la protection des eaux souterraines, toxicité pour les abeilles, etc.

L'utilisation en PER ainsi que l'homologation en agriculture biologique.

Les effets / homologation sur les ravageurs et cultures

Votre LANDI vous fournira les informations dont vous avez besoin en tant que praticien pour l'utilisation ciblée des produits phytosanitaires.

Nous aimerions profiter de cette occasion pour remercier tous ceux qui ont contribué à la mise à disposition de ces brochures.

fenaco AGROLINE

Copyright by fenaco société coopérative, 3001 Berne, Erlachstrasse 5 Prix CHF 20.-

Règlementations de transports et extincteurs

Les produits sont répartis en classes et évalués en fonction de leurs dangers potentiels avec des points. En dessous d'une limite libre de 1000 points, le transport est facilité. L'exigence minimale dans ce cas-là est d'avoir un extincteur (2 kg) dans le véhicule.

SGH, le nouveau système mondial d'avertissement des dangers

SGH est l'acronyme de « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ». La mise en place d'une classification selon des critères harmonisés doit permettre de communiquer au niveau mondial les dangers liés aux produits chimiques à l'aide des mêmes symboles, mentions de danger ou conseils de prudence, sur les étiquettes comme sur les fiches de données de sécurité.



Nos essais

Afin d'apprécier de nouvelles variétés ou de nouveaux procédés culturels, le service technique de fenaco met en place des essais dans toute la Suisse. D'importantes questions portant sur de nouvelles variétés, la fumure ou des mesures de protections phytosanitaires sont abordées. Il est ainsi possible de traiter des sujets répondant aux besoins de la pratique et de transmettre d'importantes informations à notre clientèle.

Notre site web :

www.agroline.ch/fr/service/informations-techniques/essais-et-recherche-agronomique

Notice d'emballage / Clause de non-responsabilité

Utilisez les produits phytosanitaires avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Les descriptions de produits dans cette publication servent à une première information générale. Pour une application conforme des produits, les instructions figurant sur l'emballage (étiquette) font foi. Cette édition remplace les précédentes. Les changements de prix, ainsi que les erreurs de texte ou les modifications d'homologation OSAV après l'impression demeurent réservés. **fenaco société coopérative, AGROLINE décline toute responsabilité en cas d'informations incomplètes ou incorrectes dans cette brochure.**

Contact en cas d'accident impliquant des personnes

Tox Info Suisse, Zurich

Appel d'urgence : 145



Chemsuisse:
plus d'informations

Sécurité pour l'utilisation des produits phytosanitaires et des pompes à traiter

Lors de l'utilisation de produits phytosanitaires, la plus grande attention doit être requise en toutes circonstances pour éviter de polluer les eaux de surface, la nappe phréatique et la dérive sur des parcelles voisines, biotopes et zones résidentielles. Ci-après quelques points importants :

- Les récipients, après mise en cuve des produits, doivent être nettoyés proprement avec de l'eau claire qui sera incorporée dans la cuve. Les récipients vides doivent être évacués dans une décharge agréée (SwissGAP).
- Les restes de bouillie ne doivent en aucun cas être introduits dans les eaux usées.
- Le rinçage de la cuve doit se faire en deux étapes.
Première étape obligatoire : rincer immédiatement la cuve avec de l'eau claire au champ. L'eau de rinçage est ensuite épanchée sur la parcelle à vitesse accélérée.
Deuxième étape : si un rinçage supplémentaire doit être effectué et que l'eau ne peut être épanchée sur la parcelle, celui-ci doit être fait sur une place de nettoyage appropriée.
- La protection de l'utilisateur doit être faite par l'observation des mesures de sécurité inscrites sur les étiquettes de chaque produit ainsi que sur les fiches de sécurité. En règle générale, porter des habits de protection (gants, lunettes, masque de protection ou une combinaison de protection complète). Les habits utilisés lors de travaux de traitements ne devraient être utilisés que pour ce travail. Les habits souillés devraient immédiatement être remplacés.

La protection des utilisateurs est importante

Les produits phytosanitaires peuvent avoir des effets plus ou moins graves sur la santé de l'utilisateur. Non seulement ils sont aigus, mais des effets à long terme peuvent également être déclenchés. C'est à chaque utilisateur qu'il incombe la responsabilité individuelle de se protéger. Utilisez toutes les possibilités existantes.

Comment me protéger correctement ?

Dans les tableaux de produits suivants, vous trouvez des symboles dans la colonne « Protection de l'utilisateur », dont la signification est expliquée ci-dessous.

Standard – Protection des utilisateurs pour les cultures spéciales

Préparation de la bouillie				
●	●	●	ⓘ	Gants de protection : A usage unique ou réutilisable (nitrile ou néoprène) (symbole Erlenmeyer, norme EN 374)
●	●	●	ⓘ	Tablier avec manches ou fermeture au dos ou combinaison de protection jetable ou réutilisable (normes EN 14605, DIN 32781, ISO 27065)
●	●	●	ⓘ	Visière ou lunettes de protection fermées (les lunettes normales ne sont pas suffisantes)
Application de la bouillie				
L'application par tracteur avec cabine fermée et filtre à air de type 3 ou 4 (EN 15695) peut remplacer les EPI				
●	●	●	ⓘ	Gants de protection : A usage unique ou réutilisable (nitrile ou néoprène) (symbole Erlenmeyer, norme EN 374)
●	●	●	ⓘ	Combinaison de protection à usage unique ou réutilisable (norme EN 14605, DIN 32781, ISO 27065)
	●	●	ⓘ	Visière
	●	●	ⓘ	Couvre-chef : Capuche fermée
Travaux successifs				
	●	●	ⓘ	Gants en nylon ou polyester avec revêtement en nitrile ou gants à usage unique
	●	●	ⓘ	Habits de travail avec manches longues et pantalon
Équipement supplémentaire selon la notice d'utilisation				
		●	⚠	p.ex. Demi-masque ou masque complet contre les particules/poussières (P2/P3) ou contre les vapeurs/gaz (par exemple A2/P2)

Formulations

Code	Description
AL	Liquide pour application non dilué
AM	Ampoule
CS	Suspension de capsules
DC	Concentré dispersable
DP	Poudre pour poudrage
EC	Concentré émulsionnable
EW	Emulsion de type aqueux
FA	Pièges
FG	Granulé fin
FT	Comprimé fumigène
GB	Appât granulé
GR	Granulé
KL	Emballage associatif liquide/liquide
ME	Microémulsion
OD	Dispersion d'huile
PA	Latex
RB	Appât (prêt à l'emploi)
SB	Appât sur brisures
SC	Suspension concentrée
SE	Suspoémulsion
SG	Granulé soluble dans l'eau
SL	Concentré soluble dans l'eau
SP	Poudre soluble dans l'eau
TB	Tablette
TP	Poudre à épancher
VP	Diffuseur de vapeur
WG	Granulé à disperser dans l'eau
WP	Poudre mouillable
XA	Adultes
XE	OEufs
XF	Mycélium
XL	Larves
XN	Larves de nématodes
XP	Pupes
XS	Spores
XV	Larves et adultes
XX	Autre
ZC	Mélange de formulation

Miscibilité / code des formulations

Les codes des formulations indiquent la formulation des produits (liquide, granulé, poudre, etc.). Le mélange de produits se fait en principe selon l'ordre suivant: granulé – poudre – suspension – émulsion. Chaque produit doit être dissous entièrement avant d'ajouter le produit suivant (brasseur en marche). Les mélanges peuvent accentuer les risques de phytotoxicité. Ces risques sont plus élevés avec les produits liquides. Les indications sur les étiquettes des emballages doivent être scrupuleusement respectées.



Seco
Protection des
utilisateurs
Banque de données

Mise en oeuvre de la réduction des zones tampons contre la dérive et le ruissellement

Les conditions fixées dans l'homologation des produits phytosanitaires (PPH) doivent être respectées lors de l'application. De nombreux PPH nécessitent une zone tampon pour protéger les eaux de surface ou les biotopes ou les surfaces résidentielles et zones publiques de la dérive et du ruissellement. Ces exigences figurent dans la liste des produits phytosanitaires ou sur l'étiquette du produit dans la phrase SPe 3.

Des bandes tampons de 6 m le long des eaux de surface (OPD RS 910.13, annexe 1)

Pour toutes les exploitations PER, une bande tampon de 6 m le long des eaux de surface est obligatoire. Sur les trois premiers mètres le long des eaux de surface, aucun PPH n'est autorisé. Au-delà, seuls des traitements plante par plante contre les adventices problématiques peuvent être appliqués.

Mesures de réduction des risques concernant la dérive

Les distances de sécurité le long des eaux de surface sont imposées par le risque de dérive. En prenant des dispositions pour réduire cette dérive, il est possible de diminuer ces distances. Un système de points indique le degré de réduction de la dérive, qui détermine dans quelle mesure la largeur de la zone tampon peut être réduite (voir table « Valeurs des différentes mesures »). La réduction de la distance requise pour de tels PPH est donnée en mètre, tandis que la distance minimale prescrite (6, 20, 50 ou 100 m) est mentionnée sur l'étiquette dans les phrases SPe 3 ou dans l'assortiment choisi. Lorsque plusieurs PPH sont utilisés en mélange, la distance minimale qui correspond à l'exigence la plus élevée doit être respectée. La zone non traitée jusqu'à 20 m adjacentes aux biotopes, zones résidentielles et installations publiques ainsi qu'aux plantes en fleurs dans les parcelles voisines peuvent être réduites à 0 m en prenant les mesures nécessaires. On peut obtenir au maximum 3 points.

Distance prescrite	3 m	6 m	20 m	50 m	100 m
Points nécessaire	Réduction de la largeur de la zone non traitée à...				
1 = 75 % réduction dérive	0 m ¹	3 m ¹	6 m	20 m	50 m
2 = 95 % réduction dérive	0 m ¹	0 m ¹	3 m ¹	6 m	20 m
3 = 99 % réduction dérive	0 m ¹	0 m ¹	0 m ¹	3 m ¹	6 m

¹ Par rapport aux eaux de surface, en PER une distance minimale de 6 m doit être respectée (hors PER 3 m).

Source: Limiter la dérive et le ruissellement, agridea février 2021

Valeur des différentes mesures

Le nombre de points nécessaires pour réduire la largeur de la zone non traitée peut être obtenu en combinant différents types de mesures:

Points	Buses	Matériels	Parcelle
0,5	Buses à injection ou 50 % de réduction de la dérive selon la table JKI ¹	Pulvérisateur à rampe avec assistance d'air	
1	Buses à injection avec max. 3 bar de pression ou 75 % de réduction de la dérive selon la table JKI ¹	Pulvérisation sous-foliaire dès que l'inter-rang est fermé ²	Bande végétalisée continue d'au moins 3 m de large et aussi haute que la culture traitée ou Barrière verticale (toile d'ombrage ou haie de protection) présentant un degré d'occultation d'au moins 75 % et dépassant la culture de 1 m
1,5		Traitement herbicide en bande, buses au max. 50 cm au-dessus du sol	
2	Buses à injection avec max. 2 bar de pression ou 90 % de réduction de la dérive selon la table JKI ¹		
3	95 % de réduction de la dérive selon la table JKI ¹		

Source: Limiter la dérive et le ruissellement, agridea mars 2021

Une combinaison des mesures dans la même colonne est impossible. Par contre il est possible de combiner les mesures des buses avec les mesures à la parcelle.

Bases légales

- Ordonnance sur les paiements directs OPD RS 910.13
- Instruction OFAG réduction des risques lors de l'application de produits phytosanitaires.
- www.agroline.ch/fr



Fiche d'information Nouveautés PER Pa.lv 19.475



Réduction de la dérive et du ruissellement des PPP en arboriculture (Agridea)



Place de remplissage et nettoyage des pulvérisateurs

¹ Dans la table universelle JKI (Julius Kühn-Institut) des buses à réduction de dérive, il est possible de trouver quelles buses permettent de diminuer la dérive selon la prescription. Il est conseillé de consulter un professionnel pour choisir la buse la plus appropriée. www.agroline.ch/fr/service/Informations-techniques

² Pulvérisation sous-foliaire (Dropleg), condition pour une réduction de la dérive: les buses doivent être placées dans les cultures à inter-rangs fermés, de telle sorte que le produit ne soit pas pulvérisé par-dessus ou à côté des plantes.

Cultures verticales jusqu'à 2 m hauteur

Points	Buses	Matériels	Parcelle	Réalisation
0,5	Buses antidérive	Pulvérisateur à flux d'air horizontal orientable avec limitation de hauteur ou Pulvérisateur à flux tangentiel	Filet antigrele fermé ou protection contre les intempéries	Quantité d'air max. 20 000 m ³ /h ou Pas d'utilisation du flux d'air dirigé vers l'extérieur dans les 5 rangs de bordure ou Pulvérisation uniquement vers l'intérieur dans les 5 rangs de bordure
1	Buses à injection	Pulvérisateur à flux d'air horizontal orientable ou pulvérisateur à flux tangentiel équipés d'un détecteur de végétation	Bande végétalisée continue d'au moins 3 m de large et aussi haute que la culture traitée ou Barrière verticale (toile d'ombrage ou haie de protection anti-dérive) présentant un degré d'occultation d'au moins 75 % et dépassant la culture de 1 m ou Filet anti-insectes placé verticalement (mailles de 0,8 x 0,8 mm au max.) posé dans le prolongement du filet anti-grele	Quantité d'air max. 20 000 m ³ /h et pas d'utilisation du flux d'air dirigé vers l'extérieur dans les 5 rangs de bordure ou Quantité d'air max. 20 000 m ³ /h et pulvérisation uniquement vers l'intérieur dans les 5 rangs de bordure ou Traitement des 5 rangs de bordure avec un gun dirigé vers l'intérieur ou Traitement des 5 rangs de bordure avec un atomiseur à dos, flux dirigé vers l'intérieur
1,5		Traitement herbicide en bande		
2		Pulvérisateur sous tunnel (recyclage de l'air et du liquide)	Filet anti-grele fermé ou protection contre les intempéries et bande végétalisée continue d'au moins 3 m de large et aussi haute que la culture traitée ou Barrière verticale (toile d'ombrage ou haie de protection anti-dérive) présentant un degré d'occultation d'au moins 75 %, posée dans le prolongement du filet anti-grele	

Source: Limiter la dérive et le ruissellement, agridea février 2021

Une combinaison des mesures dans la même colonne est impossible. Par contre il est possible de combiner les mesures des buses avec les mesures d'autres colonnes, par exemple.

Quelles nouveautés dans les PER?

Désormais, des exigences minimales pour réduire la dérive et le ruissellement des produits phytosanitaires et ce indépendamment du produit phytosanitaire utilisé doivent être respectées dans les PER. Un système de points détermine les exigences minimales. Les mesures possibles pour atteindre le nombre de points requis sont décrites dans les fiches techniques d'AGRIDEA sur la limitation de la dérive et du ruissellement des produits phytosanitaires (voir bibliographie et informations complémentaires ci-dessous). Les chefs d'exploitation doivent choisir les mesures les plus appropriées à la situation spécifique de leur exploitation.

Le nombre de points suivant doit être atteint dans les PER (annexe I point 6.1a.4 OPD):

- réduction de la dérive pour tous les traitements avec des produits phytosanitaires: au moins 1 point.
- réduction du ruissellement pour tous les traitements avec des produits phytosanitaires sur des surfaces dont la déclivité est supérieure à 2 %, et qui sont adjacentes, dans le sens de la pente, à des eaux de surface, à des routes ou à des chemins drainés: au moins 1 point.

Les traitements en plante par plante ainsi que les utilisations en serres fermées sont exclus de cette exigence PER.

En cas d'utilisation de produits phytosanitaires, les obligations spécifiques au produit continuent de s'appliquer (phrase Spe3 sur l'étiquette du produit).

Une mesure possible contre le ruissellement est la mise en place d'une « bordure tampon enherbée ». Cette bande tampon doit être recouverte de végétation au moment du traitement. Il est possible d'aménager en tant que bordures tampon enherbées, des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) sur terres assolées ou terres ouvertes comme les jachères florales, jachères tournantes, bandes culturales extensives, ourlet sur terres assolées ou les SPB spécifiques à la région sur terres ouvertes, ainsi que des bandes semées pour organismes utiles. La bande tampon doit être placée là où la pente est orientée vers les eaux de surface ou vers une route ou un chemin drainé. Si une culture est située sur toute sa longueur à plus de 6 mètres des eaux superficielles, ou de la route ou du chemin drainé, elle n'est plus considérée comme adjacente.

Les bordures tampons enherbées en bordure de parcelle, les bandes enherbées à l'intérieur de la parcelle (où se produit le ruissellement) et les tournières enherbées d'une largeur maximale de 6 mètres chacune peuvent être comptabilisées dans la surface cultivée et, dans ce cas, peuvent également être broyées.

Dans les cultures pérennes, s'il n'y a pas de tournière, un enherbement entre les rangs suffit pour répondre aux exigences.

Une route ou un chemin sont considérés comme drainés lorsque l'eau est évacuée par ex. via des regards dans les eaux superficielles ou dans une station d'épuration. Les routes et les chemins qui sont drainés par dessus l'accotement sur la surface voisine ne sont pas considérés comme drainés.

Source: Fiche technique Agridea Quelles nouveautés dans les PER Version 10.11.2022

Mesures de réduction des risques concernant le ruissellement

Dispositions générales

Pour les PPh qui présentent un risque pour les organismes aquatiques en cas de ruissellement, des mesures de réduction de ruissellement doivent être prises sur les parcelles (déclivité > 2%) éloignées de moins de 100 m d'une eau de surface. Cela vaut pour toutes les eaux de surface, excepté les eaux éphémères et les eaux épisodiques qui existent uniquement en cas d'événement météorologique extrême. Un système de points indique le degré de réduction du risque que nécessitent de tels PPh; ces points (1, 2, 3 ou 4) figurent sur l'étiquette dans la phrase SPe3. Lorsque plusieurs PPh sont utilisés en mélange, il faut réduire le risque en fonction du produit qui requiert le nombre de points le plus élevé.

Dérogations générales

Les points requis (phrases SPe3) pour les mesures de protection du risque de ruissellement ne sont pas nécessaires dans les cas suivants:

- quand la totalité de la parcelle est éloignée de plus de 100 m de l'eau de surface la plus proche.
- lorsque les PPh sont utilisés sur un terrain plat (déclivité < 2%).
- lorsque les eaux de surface sont situées en amont de la surface où les PPh sont utilisés.
- lorsque les PPh sont utilisés dans une serre.

Mesures permettant d'atteindre le nombre de points requis

La combinaison de plusieurs mesures ou le choix de mesures particulièrement efficaces permet de réduire d'autant plus le risque de ruissellement. Les points attribués aux différentes mesures de la table suivante peuvent être additionnés.

Valeur des différentes mesures possibles

Mesure		Valeur points
Travail de conservation du sol	Semis direct	Photo D 1
	Semis sous litière	1
	Semis en bandes fraisées / Semis en bandes	1
Mesures dans la parcelle	Diguettes transversales dans les cultures en buttes	Photo E 1
	Enherbement des passages du tracteur sur toute la largeur	Photo F 1
	Bandes enherbées dans les zones à l'origine du ruissellement (largeur d'au moins 3 m)	1
	Enherbement des tournières (3-4 m)	1
Réduction de la surface traitée	Traitement sur moins que 50% de la surface (p. ex. traitement en bande)	1
Mesures en bordure de la parcelle ou entre la parcelle et les eaux de surface	Bordure tampon enherbée de 6 m de large	Photo G 1
	Bordure tampon enherbée de 10 m de large	2
	Bordure tampon enherbée de 20 m de large	3
Mesures dans les cultures pérennes	Enherbement entre les rangs, tournières comprises (selon les prescriptions PER)	2
	Enherbement complet y compris sous les rangs et sur les tournières	3
	Aménagement de terrasses (terrasses sans déclivité)	2
	Terrasses selon l'annexe 3 de l'ordonnance sur les paiements directs	1

Source: Limiter la dérive et le ruissellement, agridea mars 2021

Etant donné que pour les exploitations PER, une distance minimale de 6 m le long des eaux de surface est obligatoire, 1 point est obtenu la plupart du temps sans modifications supplémentaires. Toutefois s'il y a un chemin entre un cours d'eau et la terre agricole, il n'est pas considéré comme une bande tampon fermée. Dans cette situation, une bande tampon de 6 m doit être disponible, sans considération du chemin. Dérogation: la zone de ruissellement ne doit pas être prise en compte quand la surface à traiter est plane (déclivité < 2%).



Sources:

D © Wolfgang Sturny, Fachst. Bodenschutz Kt. Bern
E © Michel Martin, ARVALIS
F © Urs Zihlmann, Agroscope
G © Thomas Steiner, Fachstelle Pflanzenschutz BE

Sélection d'AGROLINE pour le renforcement et la stimulation des plantes

Nom commercial (Firme)	Matière active						Culture	Stimulateur des défenses naturelles	Biostimulant	Produits phytosanitaires	Substance de base	Adjuvant pour plantes
		Assimilation des nutriments	Croissance	Adjuvants pour plantes	Vie microbienne du sol	Contre les maladies						
Arvento (AgB)	Extrait de prêle					X	Général	X			X	
Carapax (AgB)	Chitosane		X			X	Général	X			X	
Auralis (Sy)	COS-OGA					X	Viticulture, fraises	X		X		
FytoSave (AB)	COS-OGA					X	Viticulture, fraises	X		X		
Vacciplant (St)	Laminarine					X	Cultures petits fruits, arboriculture, viticulture, cultures maraichères	X		X		
Cuprostar (La)	Cuivre		X				Général		X			
Sufrostar (La)	Soufre	X	X	X			Général		X			
SiliFer (La)	Acide silicique stabilisé	X	X				Général		X			
Sulfomag (La)	Hydroxyde de magnésium et soufre		X				Général		X			
Megafol (Sy)	Extrait de plante	X	X				Général		X			
Symbac (AgB)	Bacillus amyloliquefaciens	X	X	X	X		Général		X			
RhizoVital 24 (AB)	Bacillus amyloliquefaciens	X	X	X	X		Général		X			
Hasorgan Profi (La)	Extrait d'algues	X	X				Général		X			
Salix (AgB)	Extrait d'écorce de saule			X			Général	X				X
Yukan (AgB)	Extrait de yucca			X			Général					X
Tastik (AgB)	Polysaccharides naturels			X			Général					X
Lalrise MAX WP (Da)	Rhizophagus irregularis	X	X	X	X		Général		X			
TraiNer (La)	Acides aminés végétaux	X	X				Général		X			
Agrosol liquide (div.)	Acides aminés, hormones	X	X				Général		X			
Ortical (AgB)	Extrait d'ortie	X	X		X	X	Général		X		X	

Produits phytosanitaires

Par produit phytosanitaire on entend l'ensemble des produits utilisés pour protéger les cultures contre les maladies, ravageurs et adventices. Les produits phytosanitaires contiennent des substances actives naturelles ou de synthèse mais également des organismes tels que des insectes prédateurs ou des champignons antagonistes. Les substances actives et organismes admis comme produits phytosanitaires figurent à l'annexe 1 de l'Ordonnance sur les produits phytosanitaires.

Substances de base

Les substances de base sont des substances qui ne présentent pas de risque pour la santé de l'être humain et des animaux, ainsi que pour l'environnement. Les substances de base autorisées sont listées à l'annexe 1, partie D, de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires. Ces produits phytosanitaires peuvent être mis en circulation sans autorisation et peuvent également être utilisés par des utilisateurs non professionnels.

Biostimulants

Les biostimulants des végétaux sont des substances, certains mélanges et certains micro-organismes qui visent à améliorer l'efficacité d'utilisation des éléments nutritifs des végétaux, la tolérance au stress abiotique, les caractéristiques qualitatives ou à augmenter la disponibilité des éléments nutritifs confinés dans le sol ou la rhizosphère. Tels que définis, les biostimulants sont régulés par l'ordonnance sur les engrais.

Adjuvants pour plantes

Substances ou mélanges qui visent à augmenter la tolérance au stress abiotique ou à améliorer la qualité de la récolte. Comme les adjuvants ne contiennent pas d'éléments nutritifs et ne servent pas à la nutrition des plantes, ils ne sont pas soumis à l'ordonnance sur les engrais.

Stimulateur des défenses naturelles (SDN)

On définit par le terme stimulateur des défenses naturelles toute substance ou tout micro-organisme vivant non pathogène qui, appliqué sur une plante, est capable de promouvoir un état de résistance face à des stress biotiques. Les SDN n'agissent pas directement sur les insectes ou pathogènes, ils sont perçus par la plante comme un message d'alerte.

LANDOR Engrais foliaires

Pour une récolte fructueuse et de qualité en cultures des baies

Kristalon rouge fournit les nutriments essentiels



Kristalon rouge 12.12.36+1MgO+1S

Formulation spéciale pour les baies. Entièrement soluble à l'eau et pauvre en chlore, idéal pour les systèmes d'irrigation. Tous les oligoéléments sont sous formes de chélate.

Recommandations:

Pour toutes les cultures de baies: 2 x 1,5/ha

Pour une meilleure vitalité des plantes



Hasorgan Profi (bio)

Engrais foliaire organique, composé uniquement d'algues brunes. Les algues brunes sont riches en oligoéléments et en autres liaisons organiques telles que les acides aminés, les hydrates de carbone et les vitamines, qui ont un effet bénéfique sur la croissance des plantes et la qualité des récoltes. Les acides aminés améliorent l'assimilation de l'azote via le feuillage. Les plantes se renforcent et les symptômes carenciels disparaissent.

Quantité à appliquer:

Dans toutes cultures des baies plusieurs fois 2-3l/ha dès début végétation jusqu'à la récolte
Fertigation: 0.5-1% près la plantation

Pour la fermeté des fruits



Fruitcal 95 g/l N + 108 g/l Ca + 28 g/l MgO + 3.5 g/l B

La solution de nitrate de calcium avec magnésium et bore augmente la fermeté du fruit et améliore le goût.

Recommandations:

3 x 4l/ha à intervalles de 7 à 10 jours



SiliFER 200g/l de silice stabilisée + 24g/l Fe

Engrais liquide aux propriétés biostimulantes composé de 200g/l de silice stabilisée. Il est absorbé très rapidement par les feuilles et les racines des plantes pour être stocké dans les parois cellulaires. Les parois cellulaires sont ainsi renforcées et les défenses naturelles accrues.

Recommandations:

Pour toutes les cultures de baies: plusieurs fois à 0.5l/ha durant la phase de croissance.

Autres produits sur landor.ch/fr

Landi
Exclusivité de votre LANDI

Appel gratuit
0800 80 99 60
landor.ch

LANDOR, fenaco société coopérative
Rte de Siviriez 3, 1510 Moudon
Tél. 058 433 66 13
E-mail info@landor.ch



Stratégie pour les fraises du service technique AGROLINE

Maladies, ravageurs		Repos hivernal							
	Nouvelles plantations ou après la récolte		2 feuilles étalées	Apparition des inflorescences	Début de la floraison	Fin de floraison	Le réceptacle s'élève au-dessus du calice	Premiers fruits blancs	Début de la maturation
Stades phénologiques BBCH	91	00	12	55	61	69	71	75	81
Cœur brun du fraisier, racines rouges du fraisier	Aliette								
Acariens tétranyques, tous les stades	Vertimec								
Taches pourpres	Curenox 50 WG (bio)								
Oïdium	Kumulus WG (bio)			Topas Vino					
Mildiou du fraisier, cœur brun du fraisier, racines rouges du fraisier				Phosphonate de potassium ou fosétyl aluminium					
Pucerons du feuillage			Pirimor						
Acariens tétranyques, pucerons du feuillage					Lotiq, Natural, Siva 50, Vista (bio)				
Taches pourpres du fraisier, oïdium, botrytis, mildiou du fraisier				Moon Sensation + Flint					
Botrytis								Saphire, Amylo-X (bio)	
Drosophile du cerisier								Audienz (bio), Elvis (bio)	

italique = nom de matière active

	Matière active / Teneur en matière active en g par kg ou l		Groupe de résistance	Nom commercial (Firme)	Formulation	Dosage %, l/ha, kg/ha	Prix approx. CHF/ha	Efficacité contre							Indications/restrictions							Remarques			
	Dicotylédones							Graminées																	
								Espèces de véroniques	Matricaire camomille	Gaillet gratteron	Séneçon vulgaire	Morelle noire	Liseron	Chiendent	Millets	Protection de l'utilisateur	Impact sur les abeilles	Interdiction dans les zones de protection des eaux	Délai d'attente en jours	Nombres d'applications autorisées	Zone tampon liée aux biotopes en m	Zone tampon liée à la dérive en m	Zone tampon liée au ruissellement en points	Autorisation en PER	
HERBICIDES FOLIAIRES	Phenmedipham	157 g	5	Beetup 160 EC (St) Betam LG (LG) Mentor Uno (Om) Phenmedipham EC (Sc)AS	EC	2-3l	49-142.-	☉	☉	☉	—	☉	☉	—	—	☉								●	Tenir compte des restrictions variétales. Traitements fractionnés 2x3 l. Avant la floraison ou après la récolte. Au stade cotylédons des adventices.
	Clopyralide	720 g	4	Aloplex (Om) Rapper (St)	SG	0.167 kg	140.- 78.-	—	☉	—	☉	☉	—	—	—	☉			28	1				●	Au printemps avant la floraison ou après la récolte. Traitement post-récolte jusqu'au 15 septembre au plus tard. Attention aux nécroses foliaires pour la variété de fraise Korona.

	Matière active / Teneur en matière active en g par kg ou l		Groupe de résistance	Nom commercial (Firme)	Formulation	Dosage %, l/ha, kg/ha	Prix approx. CHF/ha	Efficacité contre							Indications/restrictions							Remarques				
	Dicotylédones							Graminées																		
								Espèces de véroniques	Matricaire camomille	Gaillet gratteron	Séneçon vulgaire	Morelle noire	Liseron	Chiendent	Millets	Protection de l'utilisateur	Impact sur les abeilles	Interdiction dans les zones de protection des eaux	Délai d'attente en jours	Nombres d'applications autorisées	Zone tampon liée aux biotopes en m	Zone tampon liée à la dérive en m	Zone tampon liée au ruissellement en points	Autorisation en PER		
HERBICIDES RACINAIRES	Lénacile	800 g	5	Spark (LG)	WP	2kg	178-238.-	☉	☉	☉	☉	☉	☉	—	—	☉		S2, Sh				20	1	●	Traiter 5 à 8 jours après la plantation et légèrement arroser: avant la levée des adventices. Ne pas traiter sur les plantons sortis des frigos ou les surfaces de multiplication. Tenir compte des restrictions variétales. Un arrosage trop important cause des dégâts suite à la descente du produit dans le sol.	
	Métamitron	700 g	5	Sugaro Gold (Sy)	SC	1.5l	66.-	☉	☉	☉	☉	☉	—	—	☉	☉								●	Méthode 2x1 kg ou l en split. Combinaison avec phenmedipham possible. Tenir compte des restrictions variétales. Application à l'automne, après récolte/plantation.	
	Métazachlore	500 g	15	Bredola (Om) Butisan S (BF) AS	SC	1.5-2l	66-88.- 60-80.-	☉	☉	☉	☉	☉	—	—	☉	☉		S2, Sh				6	2	●	Pépinières exceptées. Après la plantation. Pas plus d'1 kg de matière active (Métazachlore) par ha sur la même parcelle sur une période de 3 ans.	
	Napropamide; Métazachlore	351 g 110 g	15 15	Devrinol Plus (St) AS	SC	3l	177.-	☉	☉	☉	☉	☉	—	—	☉	☉	☉	S2, Sh						1	●	Respecter les prescriptions PER. Traiter 4 semaines après la plantation et arroser max. 5 mm. Ne pas traiter les variétés Bogota et Elsanta ainsi que les plantons réfrigérés et les surfaces de multiplication. Ne pas appliquer sur sol sablonneux et terres noires. Pas plus d'1 kg de matière active (Métazachlore) par ha sur la même parcelle sur une période de 3 ans.
	Napropamide	450 g	15	Apres FL (St) Nikkel (Om)	SC	2.5l	128.- 58.-	☉	☉	☉	☉	☉	—	—	☉	☉	☉								●	Tenir compte des restrictions variétales. Immédiatement après plantation en automne.
	Propyzamide	400 g	3	Kerb Flo (Om)	SC	1.25l	54.-	—	☉	☉	☉	☉	—	—	☉	☉	☉								●	Utilisation de fin octobre à mi-janvier.
	Pethoxamide	600 g	15	Successor 600 (St)	EC	2l	78.-	☉	☉	—	☉	—	☉	—	—	☉	☉	☉	S2, Sh			20		●	Immédiatement avant ou après la plantation. Jusqu'au 31 août au plus tard. Récolte seulement l'année qui suit.	

Herbicides anti-graminées voir pages 42/43.

Matière active / Teneur en matière active en g par kg ou l	Groupe de résistance	Nom commercial (Firme)	Formulation	Dosage %, l/ha, kg/ha Bouillie de référence 1000l	Prix approx. CHF/ha	Homologué contre							Indications/restrictions							Remarques Pour PI Suisse Garantie, voir la liste GTPI. Max. 3 applications par culture avec une matière active de groupe de résistance II.					
						Botrytis	Mildiou du fraisier	Maladie foliaire	Tache anguleuse des feuilles	Oïdium	Pourriture des racines rouges	Pourriture du rhizome	Protection de l'utilisateur	Impact sur les abeilles	Interdiction dans les zones de protection des eaux	Délai d'attente en jours	Nombres d'applications autorisées	Zone tampon liée à la dérive en m	Zone tampon liée au ruissellement en points		Autorisation en PER				
Cyprodinil; Fludioxonil	375g 250g	9 12	Avatar (St) Switch (LG) Switch (Sy) AS	WG	0.1% 1kg	254- 232- 233.-	■	—	—	—	—	—	—	—	●	SP			14	2			●		
Fludioxonil	500g	12	Saphire (Sy) AS	WG	0.05% 0.5kg	131.-	■	—	—	—	—	—	—	—	●				3	2			●		
Mépanipirim	430g	9	Frupica SC (St)	SC	0.1% 1l	180.-	■	—	—	—	—	—	—	—	●	SP			14	1			●	Application début floraison à fin floraison, respectivement au moins 14 jours avant la récolte.	
Pyrimethanil	400g	9	Espiro (Om) Papyrus (LG) Pyrus 400 SC (Sc) AS	SC	0.25% 2.5l	185.- 186.- 154.-	■	—	—	—	—	—	—	—	●				14	1			●	Effectuer le traitement en pleine floraison.	
Fenhexamide	510g	17	Teldor (Ba)	WG	0.15% 1.5kg	225.-	■	—	—	—	—	—	—	—	●				3	2			●		
Fenpyrazamine	500g	17	Prolectus (Om)	WG	0.12% 1.2kg	216.-	■	—	—	—	—	—	—	—	●				1	2			●		
Fluopyram	500g	7	Moon Privilege (Ba) AS	SC	0.05% 0.5l	186.-	■	—	■	—	■	—	—	—	●				14	2			●	Utilisation début floraison à pleine floraison.	
Fluopyram; Trifloxystrobin	250g 250g	7 11	Moon Sensation (Ba)	SC	0.08% 0.8l	238.-	■	■	■	—	■	—	—	—	●				14	2			●	Pendant la floraison.	
Azoxystrobine	250g	11	Amistar (Sy) Amistar (Om, St) Diagonal (LG) AS	SC	0.1% 1l	72.- 66-76.- 64.-	□	—	—	—	■	—	—	—	●		S2, Sh		14	3			●	Du début infection à début développement des fruits.	
Trifloxystrobine	500g	11	Flint (Ba) Flint (LG) Tega (Sy) AS	WG	0.04% 0.4kg	104.- 103.- 102.-	□	—	■	—	■	—	—	—	●				14	3			●	Au début de l'infestation.	
Kresoxim-methyl	500g	11	Corsil (Om) Stroby WG (BF)	WG	0.03% 0.3kg	45.- 46.-	—	—	—	—	■	—	—	—	●				14	3			●	Dès la floraison, appliquer en cas de risque d'infection.	
Penconazole	100g 200g	3	Topas Vino (Sy) AS Topas (Sy)	EC	0.025% 0.25l 0.0125% 0.125l	24.- 58.-	—	—	—	—	■	—	—	—	●		S2, Sh		21	4			●	Max 4 applications avec fongicide SSH.	
Difénoconazole	250g	3	Bogard (LG) Lumino (Om) Sico (Ba) Slick (Sy) Slick (St) AS	EC	0.05% 0.5l	46.- 47.- 48.- 45.- 45.-	—	—	—	—	■	—	—	—	●				21	3		2	●	Fongicide SSH. Répéter après 2 semaines. La restriction contre l'érosion doit être réduite de 2 points.	
Fluxapyroxade; Difenoconazol	75g 50g	7 3	Dagonis (BF) Taifen (Om)	SC	0.6 l	41.- 45.-	—	—	—	—	■	—	—	—	●	SP				1	3			●	Application au stade 11-81 (BBCH) Max 3 applications avec fongicide SSH.
Fosétyl-aluminium	800g	33	Alfil WG (Si) Alial 80 WG (St) Aliette WG (Ba) AS Aliette WG (Ba)	WG	0.5% 5kg 0.25% 2.5kg	128.- 220.- 194.- 97.-	—	—	—	—	—	■	■	—	●					4				●	Utilisation avant la floraison et après la récolte.
Laminarin	45g	PO4	Vacciplant (St)	SL	0.1% 1l	45.-	□	—	—	—	■	—	—	—	●						4			●	1 ^{ère} application avant le début de l'infestation. Répéter tous les 7 à 10 jours.
Phosphonate de potassium	755g	33	Booster (LG) Stamina S (St) Quartet Lux (Sy)	SL	0.5% 5l	103.- 103.- 92.-	—	■	—	—	—	■	■	—	●					3				●	Avant la floraison et après la récolte, arroser.

FONGICIDES PÉNÉTRANTS ET SYSTÉMIQUES

Matière active / Teneur en matière active en g par kg ou l	Groupe de résistance	Nom commercial (Firme)	Formulation	Dosage %, l/ha, kg/ha	Prix approx. CHF/ha	Homologué contre								Indications/restrictions						Remarques Pour PI Suisse Garantie, voir la liste GTPI.						
						Anthonyme du fraisier	Pucerons	Araignée rouge / tétranyque	Tarsonème du fraisier	Thrips / thysanoptères	Cheimatobies	Noctuelles	Drosophile du cerisier	Protection de l'utilisateur	Impact sur les abeilles	Interdiction dans les zones de protection des eaux	Délai d'attente en jours	Nombres d'applications autorisées	Zone tampon liée à la dérive en m		Zone tampon liée au ruissellement en points	Autorisation en PER				
Spinosad	480 g	5	Audienz (Om) Elvis (St)	AS	SC	0.02% 0.2l	125.- 118.-	■	—	—	—	■	—	—	—	■	●	⚠	3	2	20	●	Drosophile du cerisier (autorisé provisoirement). Application contre drosophiles au stade BBCH 85-89.			
Lambda-cyhalothrine	100 g		Karate Zeon (Sy) Techno 10 CS (LG)	AS	CS	0.02% 0.2l	41.- 44.-	■	—	—	—	■	—	—	—	—	●	⚠	21	2	20	●	PI : pas autorisé. Traiter à des températures entre 5-20 °C. A la floraison, au plus tard au début des dégâts. Traiter uniquement en soirée, en dehors du vol des abeilles.			
	50 g		TAK 50 EG (St)	EG	0.02% 0.2kg	23.-	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	●	—	—	—	—		—		
Fenpyroximate	51 g	21A	Kiron (Om) Spomil (MP)	AS	SC	0.2% 2l	247.- 432.-	—	—	■	■	—	—	—	—	—	●	⚠	21	1	20	1	●	Contre tous les stades mobiles.		
Abamectine	18 g	6	Vertimec Gold (Sy)	AS	SC	0.05% 0.5l	55.-	—	—	■	■	—	—	—	—	—	●	⚠	7	1	6	1	●	Application après la floraison. Toxique pour les punaises prédatrices et les acariens prédateurs.		
Milbemectine	10 g	6	Milbeknock (Om)	AS	EC	0.125% 1.25l	246.-	—	—	■	■	—	—	—	—	—	●	⚠	7	1	6	—	●	Stade de pleine floraison jusqu'au début de la coloration rouge du fruit.		
Hexythiazox	250 g	10A	Credo (LG) Nissostar (St)	AS	SC	0.04% 0.4l	175.- 174.-	—	—	■	—	—	—	—	—	—	●	⚠	—	—	—	1	●	Avant la floraison ou après la récolte.		
Spirotetramat	100 g	23	Movento SC (Ba)	AS	SC	0.075% 0.75l	109.-	—	■	—	—	—	—	—	—	—	●	⚠	—	—	—	2	—	●	Avant la floraison ou après la récolte.	
						0.1% 1l	146.-	—	—	—	■	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		1
Pirimicarbe	500 g	1A	Pirimor (Sy) Pirimor (St) Pirimicarb (Om)	AS	SG	0.04% 0.4kg	33.- 38.- 39.-	—	■	—	—	—	—	—	—	—	●	⚠	21	2	—	1	●	De pleine floraison à début de la coloration rouge du fruit. Seulement quand les abeilles ne volent pas.		
Acides gras	505 g		Siva 50 (Om) Vista (LG)	AS	SC	2% 20l	287.- 275.-	—	■	■	—	—	—	—	—	—	●	⚠	7	—	—	—	—	●	Bon mouillage nécessaire, car efficacité seulement par contact direct. Répéter l'application si nécessaire.	
	515.1 g		Lotiq (Sy) Natural (AB)	EC	—	220.- 297.-	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		—
Oléate de sodium	186 g		Oleate 20 (St)	AS	SC	3% 30l	567.-	—	■	■	—	—	—	—	—	—	●	⚠	7	—	—	—	—	●		
Bacillus thuringiensis var. aizawai		11	Agree WP (AB) XenTari WG (LG)	AS	WG	0.1% 1 kg	101.- 103.-	—	—	—	—	—	—	—	—	■	—	●	⚠	3	—	—	—	—	●	Ne pas appliquer par temps froid. Seulement contre les jeunes larves.
Bacillus thuringiensis var. kurstaki			Wormox (St)	AS	WP	0.1% 1 kg	55.-	—	—	—	—	—	—	—	—	■	—	●	⚠	3	—	—	—	—	●	Application au début de l'attaque.
Maltodextrin	598 g		Majestik (Om)	AS	SL	2.5% 25l	291.-	—	—	■	—	—	—	—	—	—	●	⚠	3	—	—	—	—	●		
Pyréthrine, Huile de sésame raffinée	48 g 190 g		Parexan N (Om)	AS	EC	0.15% 1.5l	294.-	—	■	—	—	—	■	—	—	—	●	⚠	21	—	20	1	●	Ne pas conserver le produit à des températures au-dessous de 10 °C.		
	72.6 g 327 g		Pyrethrum FS (AB)	EC	0.05% 0.5l	173.-	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—		—	
Huile de colza	870 g		Genol Plant (MP) Zofal R (St)	AS	EC	2% 20l	304.- 118.-	—	□	□	—	—	—	—	—	—	●	⚠	—	—	—	—	—	●	Ne pas appliquer par temps froid.	
	776 g		Telmion (Om)	EC	—	210.-	—	—	—	■	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	2	—	—		—



Matière active / Teneur en matière active en g par kg ou l	Groupe de résistance	Nom commercial (Firme)	Formulation	Dosage %, l/ha, kg/ha	Prix approx. CHF/ha	Homologué contre						Homologué sur		Indications/restrictions							Remarques					
						Botrytis	Maladies des rameaux	Fusariose	Rouille	Mildiou	Oïdium	Framboises	Mûres	Protection de l'utilisateur	Impact sur les abeilles	Interdiction dans les zones de protection des eaux	Délai d'attente en jours	Nombres d'applications autorisées	Zone tampon liée à la dérive en m	Zone tampon liée au ruissellement en points		Autorisation en PER				
FONGICIDES DE CONTACTS	M1	Flowbrix (LG) Cuprofix Fluid (Sy)	SC	0.25-0.3% 2.5-3l	64-77.- 73-88.-	—	□	—	—	—	—	X	X	●									<i>Remarques</i> Pour PI et Suisse Garantie voir la liste GTPI. <i>Max. 3 applications par culture avec une matière active de groupe de résistance II.</i>			
		Kocide 2000 (St)	WG	2.5-3 kg	79-95.-										●											
		Oxykupfer 35 (St) Vitigran 35 (Om)	WP	0.1-0.3% 1-3 kg	20-59.- 18-54.-		■	—	—	—	—				●											
		Curennox 50 WG (Sc)	AS WG	0.2-0.5% 2-5l	33-83.-										●											
		Funguran Flow (Om)	AS SC	0.3-0.5% 3-5l	90-150.-										●											
		Kocide Opti (Ba)	WG	0.3% 3kg	120.-										●											
		Cuprum Flow (Sc)	AS SC	0.75-1.2% 7.5-12 l	194-310.-										●											
		Bouillie bordelaise WG (Sc) AS Bordeaux S (St) Bouillie bordelaise LG (LG)	WG	0.5-1.3% 5-13kg	51-132.- 62-161.- 54-139.-											●										
		Cupric Flow (St) Cuproxtat liquide (LG)	SC	0.5-1.3% 5-13l	94-245.- 94-245.-											●										
		Hydrogéncarbonate de potassium	AS SP	0.3% 3kg	59.- 63.-							■	X	X	●				3						●	Application régulière avec intervalle de 8 jours. La dose d'application se base sur le stade pleine floraison à début coloration rouge du fruit.
Captan	WG	0.18% 1.8kg	41.-			■	—	—	—	—	X	X	●				2	20			●	2 applications après la récolte. Seulement en plein champ.				

Matière active / Teneur en matière active en g par kg ou l	Groupe de résistance	Nom commercial (Firme)	Formulation	Dosage %, l/ha, kg/ha	Prix approx. CHF/ha	Homologué contre						Homologué sur		Indications/restrictions						Remarques Pour PI et Suisse Garantie voir la liste GTPI. Max. 3 applications par culture avec une matière active de groupe de résistance II.				
						Botrytis	Maladies des rameaux	Fusariose	Rouille	Mildiou	Oïdium	Framboises	Mûres	Protection de l'utilisateur	Impact sur les abeilles	Interdiction dans les zones de protection des eaux	Délai d'attente en jours	Nombres d'applications autorisées	Zone tampon liée à la dérive en m		Zone tampon liée au ruissellement en points	Autorisation en PER		
Folpet; Métalaxyle M	400g 40g	M3 4	AS	WG	0.225% 2.25kg	75.-	—	—	—	—	■	—	—	X	●			21	2	20		●	Dans les framboises, appliquer 0,5% contre la pourriture des racines.	
					0.5% 5kg	167.-	—	—	■	—	—	—	X	—					1					
Difénoconazole	250g	3	AS	EC	0.05% 0.5l	46.- 44.- 48.- 45.-	—	—	—	■	—	—	X	—	●				3	20		●	Avant floraison et après récolte.	
Cyprodinil; Fludioxonil	375g 250g	9 12	AS	WG	0.1% 1kg	218.- 196.- 232.-	■	—	—	—	—	—	X	X	●	SP			14	2	20		●	
Mepanipirim	440g	9	AS	SC	0.1% 1l	180.-	■	—	—	—	—	—	X	X	●	SP			14	1			●	Pendant la floraison.
Pyrimethanil	400g	9	AS	SC	0.25% 2.5l	185.- 154.-	■	—	—	—	—	—	X	X	●				14	1	20		●	
Fluopyram; Trifloxystrobine	250g 250g	7 11	AS	SC	0.08% 0.8l	238.-	■	■	—	■	—	—	X	X	●				14	2	20		●	Autorisé seulement dans les framboises contre la rouille.
Fenhexamid	510g	17	AS	WG	0.15% 1.5kg	225.-	■	—	—	—	—	—	X	X	●				7			1	●	Utiliser en alternance avec d'autres produits.
Boscalide; Pyraclostrobine	267g 67g	7 11	AS	WG	0.15% 1.5kg	147.-	■	—	—	—	■	—	X	—	●				14	2	20		●	Contre botrytis seulement en plein champ.
					0.1% 1kg	98.-	—	■	—	—	—	—	X	X										
Azoxystrobine	250g	11	AS	SC	0.1% 1l	72.- 66-76.- 64.-	—	□	—	—	—	—	X	X	●		S2, Sh	21	3	6		●		
Trifloxystrobine	500g	11	AS	WG	0.02% 0.2kg	52.- 51.- 102.-	—	■	—	■	—	—	X	X	●				3				●	Application avant floraison et après récolte.

FONGICIDES PÉNÉTRANTS ET SYSTÉMIQUES

Matière active / Teneur en matière active en g par kg ou l	Groupe de résistance	Nom commercial (Firme)	Formulation	Dosage %, l/ha, kg/ha	Prix approx. CHF/ha	Homologué contre										Homologué sur		Indications/restrictions							Remarques Pour PI et Suisse Garantie voir la liste GTPI.								
						Ver des framboises	Anthronome du framboisier	Noctuelles (Tordeuses, Phalènes)	Pucerons	Acariens tétranyques	Eriophyte des framboises, Eriophyte des ronces, Phytomyces	Cécidomyies	Cochenilles	Tenthrèdes	Drosophile du cerisier	Framboises	Mûres	Protection de l'utilisateur	Impact sur les abeilles	Interdiction dans les zones de protection des eaux	Délai d'attente en jours	Nombres d'applications autorisées	Zone tampon liée au biotope en m	Zone tampon liée à la dérive en m		Zone tampon liée au ruissellement en points	Autorisation en PER						
Pirimicarbe	500g	1A	Pirimor (Sy) Pirimor (St) Pirimicarb (Om)	AS SG	0.04% 0.4kg	33.- 38.- 39.-	—	—	—	■	—	—	—	—	—	—	—	X	X	●	⚠		21	2		20	1	●	Seulement quand les abeilles ne volent pas.				
Spinosad	480g	5	Audienz (Om) Elvis (St)	AS SC	0.02% 0.2l	125.- 118.-	—	—	■	—	—	—	—	—	—	—	■	■	X	X	●	⚠		3	2		20		●	Drosophile du cerisier (autorisé provisoirement). Application contre drosophiles au stade BBCH 85-89.			
							■	■	—	—	—	—	—	—	—	—	—	X	—			7							●	Peu avant le début de la floraison jusqu'à la floraison.			
Pyréthrine; Huile de sésame	48g 190g	3A	Parexan N (Om)	EC	0.15% 1.5l	294.-	—	—	■	■	—	—	—	—	—	—	■	—	X	X	●	⚠		21			50	1	●	Ne pas conserver le produit à des températures au dessous de 10 °C. Application avant et après récolte.			
	72.6g 327g		Pyrethrum FS (AB)		0.05% 0.5l	173.-	—	—	■	■	—	—	—	—	—	—	—								20								
Deltaméthrine	25g	3A	Aligator (Om) Deltastar (St)	EC	0.04% 0.4l	35.- 36.-	■	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	X	—	●	⚠		21	2		100	1	●	Traiter à des températures entre 5-20 °C. A la floraison, au plus tard lors de l'apparition des dégâts. Traiter le soir quand les abeilles ne volent pas.				
	15g		Decis Protech (Ba)	EW	0.065% 0.65l	38.-	■	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																
Lambda-cyhalothrine	100g		Karate Zeon (Sy) Kendo (Sy) Techno 10 CS (LG)	AS CS	0.01% 0.1l	13-22.-	■	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			●						50		●					
	50g		TAK 50 EG (St)	EG	0.02% 0.2l	23.-	■	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			●													
					0.04% 0.4l	47.-	—	■	—	—	—	—	—	—	—	—	—																
Fenpyroximate	51g	21A	Kiron (Om)	SC	0.2% 2l	247.-	—	—	—	—	■	—	—	—	—	—	—	X	X	●			21	1	6	50	1	●	Contre tous les stades de développement des acariens.				
Acides gras	505g		Siva 50 (Om) Vista (LG)	AS SC	2% 20l	287.- 275.-	—	—	—	■	■	—	—	—	—	—	—	X	X	●			7						●	Bon mouillage nécessaire, car efficacité seulement par contact direct. Répéter l'application si nécessaire.			
	515.1g		Lotiq (Sy) Natural (AB)	EC		220.- 297.-																											
Oléate de sodium	186g		Oleate 20 (St)	SC	3% 30l	567.-	—	—	—	■	■	—	—	—	—	—	—	X	X	●			7						●				
Soufre	800g	M2	Celos (LG) Microthiol Spécial Disperss (AgB) Netzschwefel Stulln (AB) Sufralo (St) Thiovit Jet (Sy)	WG	1-2% 10-20kg	26-106.-	—	—	—	—	■	—	—	—	—	—	—	—	—	X	—	●							●	Après le débourrement, longueur des pousses 10-15 cm 1%. Concentration 2%. Efficace 1% sur femelles hivernantes.			
					1% 10kg	26-53.-	—	—	—	—	■	—	—	—	—	—	—	X	—														
			Elosal Supra (Om) Kumulus WG (BF) Solfovit WG (Ba)		1-2% 10-20kg	26-53.- 48-96.-	—	—	—	—	■	—	—	—	—	—	—	X	X														
	700g		Héliosoufre S (Om)	SC	1-2% 10-20l	112-224.-	—	—	—	—	■	—	—	—	—	—	—	—	—	X	●												

Matière active / Teneur en matière active en g par kg ou l	Groupe de résistance	Nom commercial (Firme)	Formulation	Dosage %, l/ha, kg/ha	Prix approx. CHF/ha	Homologué contre											Homologué sur		Indications/restrictions							Remarques Pour PI et Suisse Garantie voir la liste GTPI.		
						Ver des framboises	Anthonyme du framboisier	Noctuelles (Tordeuses, Phalènes)	Pucerons	Acarie tétranyque	Eriophyte des framboises, Eriophyte des ronces, Phytomyces	Cécidomyie	Cochenilles	Tenthrèdes	Drosophile du cerisier	Framboises	Mûres	Protection de l'utilisateur	Impact sur les abeilles	Interdiction dans les zones de protection des eaux	Délai d'attente en jours	Nombres d'applications autorisées	Zone tampon liée au biotope en m	Zone tampon liée à la dérive en m	Zone tampon liée au ruissellement en points		Autorisation en PER	
Milbemectine	9.3g	6	Milbeknock (Om)	EC	0.125% 1.25l	246.-	—	—	—	—	■	■	—	—	—	—	X	X	●	⚠			1		50		●	Utilisation avant la floraison.
Acéquinocyl	164g	2OB	Kanemite (St)	SC	0.125% 1.25l	150.-	—	—	—	—	■	■	—	—	—	—	X	X	●	SP			1		20		●	Avant la floraison ou après la récolte.
Hexythiazox	250g	10A	Credo (LG) Nissostar (St)	SC	0.04% 0.4l	175.- 174.-	—	—	—	—	■	—	—	—	—	—	X	X	●				1		20	1	●	Avant la floraison ou après la récolte. Efficace uniquement contre les œufs et les larves.
Acétamipride	200g	4A	Gazelle SG (St) Oryx Pro (Sy) Pistol (Om)	AS SG	0.25kg	40.- 48.- 40.-	—	—	—	—	—	—	■	—	—	—	X	X	●				2		20	1	●	Application après récolte. Jusqu'au développement final des boutons floraux (BBCH 59).
Huile paraffine	830g		Parafol (AgB) Spray Oil 7 E (LG) Huile blanche (Om) Zofal D (St)	AS EC	3.5% 35l	156.- 165.- 179.- 165.-	—	—	■	—	■	—	—	■	—	—	X	X	●								●	Application contre drosophiles au stade BBCH 85-89.
Huile de colza	870g		Genol Plant (Sy) Zofal R (St)	EC	2% 20l	304.- 118.-	—	—	—	□	□	□	—	—	—	—	X	X	●								●	A partir de 10 °C et pas de risque de gel. N'utiliser aucun fongicide organique 8 jours avant et après une application. Miscible avec le cuivre.
	776g		Telmion (Om)			210.-	—	—	—	—	—	■	—	—	—	—	—	—						3	2			
Azadirachtine A	9.8g		Agro neem (AgB) NeemAzal-T/S (AB)	AS EC	0.3% 3l	320.- 342.-	—	—	■	■	—	—	■	—	—	—	X	X	●				7	2			●	A partir de 10 °C et pas de risque de gel. N'utiliser aucun fongicide organique 8 jours avant et après une application. Miscible avec le cuivre.
Bacillus thuringiensis var. aizawai			Agree WP (AB)	WP	0.1% 1kg	101.-	—	—	■	—	—	—	—	—	—	—	X	X	●				7	3			●	Ne pas utiliser par temps froid. Seulement contre les jeunes stades larvaires.
			XenTari WG (LG)	WG		103.-																		3				●
Bacillus thuringiensis var. kurstaki			Dipel DF (Om)	KS WG	0.05-0.1% 0.5-1kg	53-105.-	—	—	■	—	—	—	—	—	—	—	X	X	●				3	3			●	Ne pas utiliser par temps froid.
			Delfin (AB)		0.075% 0.75kg	76.-																			6			
Extrait d'ortie/ Urtica sp.	100g		Ortical (AgB)	SL	3-10l	22-73.-	—	—	—	□	—	—	—	—	—	—	X	X	●								●	Substance de base.



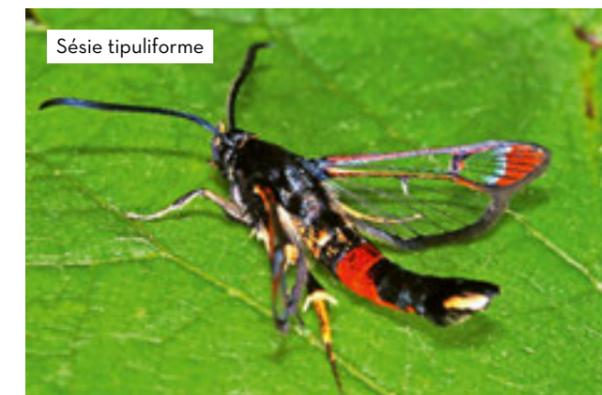
Matière active / Teneur en matière active en g par kg ou l	Groupe de résistance	Nom commercial (Firme)	Formulation	Dosage %, l/ha, kg/ha	Prix approx. CHF/ha	Homologué contre						Homologué sur		Indications/restrictions							Remarques Pour PI et Suisse Garantie voir la liste GTPI. Max. 3 applications par culture avec une matière active de groupe de résistance II.																																											
						Rouille	Oïdium	Maladie des rameaux	M. de la chute des feuilles	Moissure grise (Botrytis)	Colletotrichum sur fruits	Groseilles à grappes	Groseilles à maquereau	Protection de l'utilisateur	Impact sur les abeilles	Interdiction dans les zones de protection des eaux	Délai d'attente en jours	Nombres d'applications autorisées	Zone tampon liée au biotope en m	Zone tampon liée à la dérive en m		Zone tampon liée au ruissellement en points	Autorisation en PER																																									
Cuivre (sous forme d'oxychlorure)	350 g	M1	Oxykupfer 35 (St)	WP	0.1-0.3%	18-54.-	-	-	-	■	-	-	X	X	●		21					●	PI: maximum 4 kg de cuivre par ha et an. Seulement avant début floraison et après récolte. Utilisation restrictive des préparations de cuivre, pas d'hydroxide de dégradation dans le sol.																																									
			Vitigran 35 (Om)	SC	1-3 kg	18-54.-	-	-	-	-	-	-	-	-										-	-	-	-	-	-	-	-	-																																
			Cuprofix Fluid (Sy)	SC	0.15-0.4%	44-117.-	-	-	-	-	-	-	-	-										-	-	-	-	-	-	-	-	-	-																															
	380 g			Flowbrix (LG)	AS	1.5-4l	38-102.-	-	-	-	-	-	-	-										-	●																																							
				Curenox 50 WG (Sc)	WG	0.1-0.3%	17-50.-	-	-	-	-	-	-	-										-										-	-	-	-	-	-	-	-	-																						
				Funguran Flow (Om)	AS	SC	0.15-0.5%	45-150.-	-	-	-	-	-	-										-										-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-																				
	500 g			Kocide 2000 (St)	WG	0.25-0.3%	79-95.-	-	-	-	-	-	-	-										-										●																														
				Cuprum Flow (Sc)	AS	SC	0.45-0.75%	116-181.-	-	-	-	-	-	-										-																			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
				Bouillie bordelaise WG (Sc)	AS	WG	0.25-0.75%	25-76.-	-	-	-	-	-	-										-																			-	-	●																			
Bordeaux S (St)	AS	WG	2.5-7.5 kg	31-93.-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-																																										
Bouillie bordelaise LG (LG)	AS	WG	2.5-7.5 kg	27-80.-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-																																									
Cuivre (sous forme d'hydroxyde)	300 g														●																																																	
																								Cupric Flow (St)	SC	0.25-0.75%	47-141.-	-	-	-	-	-	-										-	-										-	-	-	-	-	-	-	-	-		
																								Cuproxtat flüssig (LG)	SC	2.5-7.5l	47-141.-	-	-	-	-	-	-										-	-										-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
200 g																								●																																								
																																	Armcarb (St)	AS	SP	0.4%	79.-	-	■	-	-	-	-	X										X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
																																	Ghecco (Sy)	AS	SP	4 kg	85.-	-	■	-	-	-	-	X										X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cuivre (sous forme de bouillie bordelaise)	190 g																																●																															
																																										Topas Vino (Sy)	AS	EC	0.025%	24.-	-	■	-	-	-	-	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
																																										Bogard (LG)	AS	EC	0.05%	46.-	-	■	-	-	-	-	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hydrogécarbonate de potassium	850 g														●																																																	
																																										Lumino (Om)	AS	EC	0.5l	47.-	-	■	-	-	-	-	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
																																										Sico (Ba)	AS	EC	0.5l	48.-	-	■	-	-	-	-	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Difénoconazole	250 g	3																						●																																								
																																										Slick (Sy)	AS	EC	0.5l	45.-	-	■	-	-	-	-	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
																																										Slick (St)	AS	EC	0.5l	45.-	-	■	-	-	-	-	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Azoxystrobine	250 g	11																															●																															
																																										Amistar (Sy)	AS	SC	0.1%	72.-	-	■	■	-	-	-	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
																																										Amistar (Om, St)	AS	SC	1l	66-76.-	-	■	■	-	-	-	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Trifloxystrobine	250 g	11													●																																																	
																																										Diagonal (LG)	AS	WG	0.2kg	51.-	-	■	-	-	-	-	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
																																										Flint (Ba)	AS	WG	0.02%	52.-	-	■	-	-	-	-	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Krésoxim-méthyle	500 g	11																						●																																								
																																										Stroby WG (BF)	AS	WG	0.2kg	31.-	-	■	■	-	-	-	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
																																										Corsil (Om)	AS	WG	0.02%	30.-	-	■	■	-	-	-	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fenhexamide	510 g	17																															●																															
																																										Teldor (Ba)	AS	WG	1.5kg	225.-	-	-	-	-	■	-	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
																																										Signum (BF)	AS	WG	0.1%	107.-	-	-	-	■	■	■	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Boscalide; Pyraclostrobine	267 g	7													●																																																	
																																										Elosal Supra (Om)	AS	WG	1kg	29.-	-	■	-	-	-	-	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
																																										Kumulus WG (BF)	AS	WG	0.7%	11-13.-	-	■	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soufre	800 g	M2																						●																																								
																																										Solfovit WG (Ba)	AS	WG	4-5kg	19-24.-	-	■	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
																																										Heliosoufre S (Om)	AS	SC	0.4-0.5%	11-13.-	-	■	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soufre	700 g	M2																															●																															
																																										Avatar (St)	AS	WG	0.1%	218.-	-	-	■	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
																																										Switch (Sy)	AS	WG	1kg	233.-	-	-	■	-	■	-	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cyprodinil; Fludioxonil	375 g	9													●																																																	
																																										Switch (LG)	AS	WG	1kg	232.-	-	-	■	-	■	-	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
																																										Nimrod (LG)	AS	EC	0.1%	101.-	-	■	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bupirimate	250 g																							●																																								
																																										Fenicur (AB)	AS	EC	0.4%	214.-	-	□	□	-	-	-	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
																																										Delan WG (BF)	AS	WG	0.05%	33.-	-	-	■	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Oleum foeniculi	231 g																																●																															
																																										Delan WG (Sy)	AS	WG	0.5kg	41.-	-	-	■	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
																																										Dithanion	AS	WG	0.05%	33.-	-	-	■	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

FONGICIDES

Matière active / Teneur en matière active en g par kg ou l	Groupe de résistance	Nom commercial (Firme)	Formulation	Dosage %, l/ha, kg/ha	Prix approx. CHF/ha	Homologué contre										Homologué sur		Indications/restrictions							Remarques Pour PI et Suisse Garantie voir la liste GTPI.							
						Pucerons	Cochenilles lécanines	Cochenilles diaspines	Larves de tenthrède	Chéimatobies	Acaris tétranyques	Phytoptes	Sésie tipuliforme	Drosophile du cerisier	Groseilles à grappes	Groseilles à maquereau	Protection de l'utilisateur	Impact sur les abeilles	Interdiction dans les zones de protection des eaux	Délai d'attente en jours	Nombres d'applications autorisées	Zone tampon liée au biotope en m	Zone tampon liée à la dérive en m	Zone tampon liée au ruissellement en points		Autorisation en PER						
Azadirachtine A	9.8 g	Agroneem (AgB) NeemAzal-T/S (AB)	AS	EC	0.3% 3 l	320.- 342.-	■	—	—	—	■	—	—	—	—	—	—	X	X	●	—	—	7	2	—	—	—	—	—	—	●	
Pirimicarbe	500 g	Pirimicarb (Om) Pirimor (Sy) Pirimor (LG, St)	AS	SG	0.04% 0.4 kg	39.- 33.- 38-40.-	■	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	X	X	●	☞	—	21	2	—	20	1	—	—	●	Seulement quand les abeilles ne volent pas. Effet partiel contre la cochenille virgule	
Spinosad	480 g	Audienz (Om) Elvis (St)	AS	SC	0.02% 0.2 l	125.- 118.-	—	—	—	■	■	—	—	—	—	■	—	X	X	●	☞	—	3	2	—	20	—	—	—	●	Drosophile du cerisier (autorisé provisoirement). Contre drosophile du cerisier au stade BBCH 85-89. Efficace également contre les thrips.	
Huile de paraffine	830 g	Parafol (AgB) Spray Oil 7 E (LG) Huile blanche (Om) Zofal D (St)	AS	EC	3.5% 35 l	156.- 165.- 179.- 165.-	—	■	■	—	■	■	—	—	—	—	—	X	X	●	—	—	—	—	—	—	—	—	—	●	Utilisation au stade BBCH 00-10 (B-C).	
Huile de colza	870 g	Genol Plant (Sy) Zofal R (St)	AS	EC	2% 30-40 l	456-608.- 177-236.-	□	—	—	—	—	□	□	—	—	—	—	X	X	●	—	—	—	—	—	—	—	—	—	●	Pour le traitement de débouement. Pas en cas de risque de gel. Miscible avec du cuivre.	
Sel de potassium	450 g	Siva 50 (Om) Vista (LG)	AS	SC	2% 20 l	287.- 275.-	■	—	—	—	—	■	—	—	—	—	—	X	X	●	—	—	7	—	—	—	—	—	—	●	Bon mouillage nécessaire, car efficacité seulement par contact direct. Répéter l'application si nécessaire.	
	515.1 g	Lotiq (Sy) Natural (AB)	AS	SC	—	220.- 297.-	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	X	X	●	—	—	—	—	—	—	—	—	—	●		
Acides gras	186 g	Oleate 20 (St)	AS	SC	3% 30 l	567.-	—	—	—	■	■	■	—	—	—	—	—	X	X	●	—	—	7	—	—	—	—	—	—	●		
Soufre	800 g	Kumuluz WG (BF) Solfovit WG (Ba)	AS	WG	0.42-1.4% 4.2-14 kg	11-37.- 20-67.-	—	—	—	—	—	—	■	—	—	—	—	X	X	●	—	—	—	6	—	—	—	—	—	●	Au début de l'infestation ou lorsque les premiers symptômes sont visibles avant le débouement.	
Hexythiazox	250 g	Credo (LG) Nissostar (St)	AS	SC	0.04% 0.4 l	175.- 174.-	—	—	—	—	—	■	—	—	—	—	—	X	—	●	—	—	—	1	—	20	1	—	—	●	Avant la floraison ou après la récolte. Efficace uniquement contre les œufs et les larves.	
Spirotetramat	100 g	Movento SC (Ba)	AS	SC	0.075% 0.75 l	109.-	—	—	■	—	—	—	—	—	—	—	—	X	X	●	—	—	—	2	—	—	—	—	—	●		
Pyréthrine; Huile de sésame	48 g 190 g	Parexan N (Om)	AS	EC	0.15% 1.5 l	294.-	■	—	—	■	■	—	—	—	—	—	—	X	X	●	☞	—	21	—	—	50	1	—	—	●	Ne pas conserver le produit à des températures au dessous de 10 °C. Application pré- et post-récolte.	
	72.6 g 327 g	Pyrethrum FS (AB)	AS	EC	0.05% 0.5 l	173.-	■	—	—	—	■	—	—	—	—	—	—	X	X	●	—	—	—	—	—	20	—	—	—	●		
Bacillus thuringiensis var. aizawai		Agree WP (AB) XenTari WG (LG)	AS	WP WG	0.1% 1 kg	101.- 103.-	—	—	—	—	■	—	—	—	—	—	—	X	X	●	—	—	7	3	—	—	—	—	—	●	Ne pas utiliser par temps froid. Seulement contre les jeunes stades larvaires.	
Bacillus thuringiensis var. kurstaki		Dipel DF (Om) Delfin (AB)	AS	WG	0.05-0.1% 0.5-1 kg 0.075% 0.75 kg	53-105.- 76.-	—	—	—	—	■	—	—	—	—	—	—	X	X	●	—	—	3	3	—	—	—	—	—	●		
Extrait d'ortie/ Urtica sp.		Ortical (AgB)	AS	SL	3-10 l	22-73.-	□	□	—	—	—	—	—	—	—	—	—	X	X	●	—	—	—	—	—	—	—	—	—	●	Substance de base.	



Cochenilles lécanines

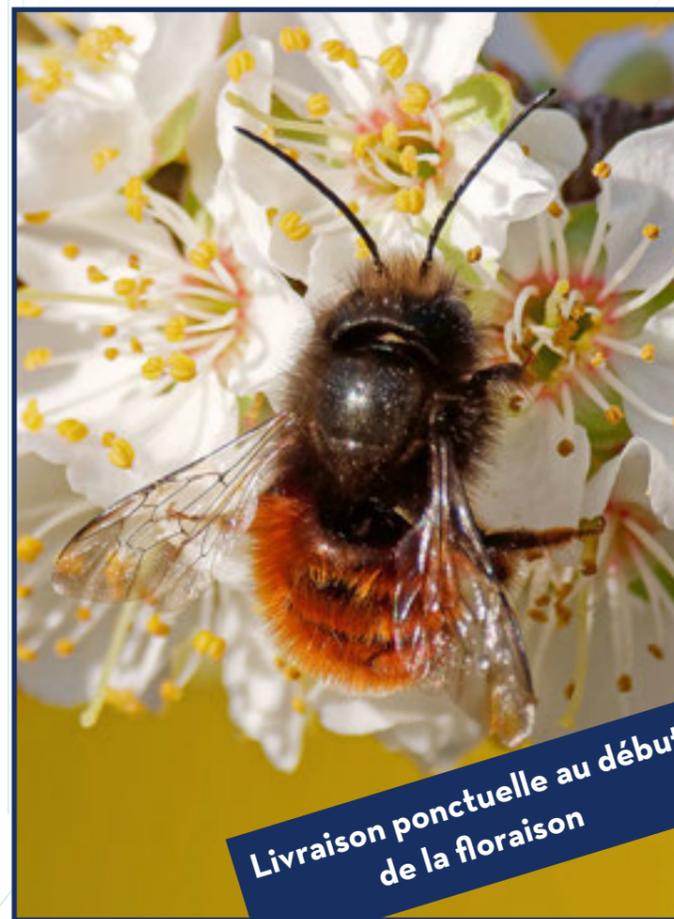


Sésie tipuliforme

	Matière active / Teneur en matière active en g par kg ou l	Groupe de résistance	Nom commercial (Firme)		Formulation	Dosage %, l/ha, kg/ha	Prix approx. CHF/ha	Homologué contre					Homologué sur		Indications/restrictions							Remarques						
								Colletotrichum acutatum	Flétrissement de l'ombelle	Botrytis cinerea	Oïdium	Chancres godronien	Myrtilles	Sureau	Protection de l'utilisateur	Impact sur les abeilles	Interdiction dans les zones de protection des eaux	Délai d'attente en jours	Nombres d'applications autorisées	Zone tampon liée aux biotopes en m	Zone tampon liée à la dérive en m		Zone tampon liée au ruissellement en points	Autorisation en PER				
FONGICIDES PÉNÉTRANTS	Hydrogencarbonate de potassium	850g	Armicarb (St)	Ghecco (Sy)	AS	SP	0.4% 4kg	79.- 85.-	—	—	—	■	—	X	—	●				3							●	En plein champ.
	Cyprodinil; Fludioxonil	375g 250g	Avatar (St)	Switch (Sy)	AS	WG	0.1% 1kg	218.- 233.- 232.-	■	—	■	—	—	X	—	●	SP				7	2		20			●	
	Trifloxystrobine	500g	Flint (Ba)	Flint (LG)	AS	WG	0.05% 0.5kg	130.- 129.- 127.-	■	■	□	—	—	X	X	●					14	3					●	
	Captan	500g	Captan S WG (St)			WG	0.18% 1.8kg	41.-	—	—	—	—	■	X	X	●							2		20		●	Après la récolte.
	Fenhexamide	510g	Teldor (Ba)			WG	0.15% 1.5kg	225.-	—	■	—	—	—	X	—	●					7	2		1		●	Ne pas utiliser sous abri.	
	Bacillus amyloliquefaciens			Serenade ASO (Ba)		AS	SC	0.8% 8kg	216.-	—	—	□	□	—	X	—	●								20		●	Max. 6 traitements par an et par culture. Application BBCH 51-89.



Améliorer la pollinisation grâce aux abeilles maçonnes



Augmentation du rendement et de la qualité grâce aux abeilles maçonnes indigènes

- Abeilles disponibles au début de la floraison
- Également actives sous des filets de protection ou dans des serres tunnel
- Pollinisation par temps ensoleillé, à partir de 4 à 6 °C
- Pollinisation même par temps venteux ou légèrement pluvieux
- Excellente constance & pollinisation croisée optimale

Commandez vos abeilles maçonnes, y compris les nichoirs, dans votre LANDI ou sur le site www.bioprotect.ch

Pour les commandes passées avant le 28 février, vous profitez d'une offre promotionnelle.



Botrytis cinerea (Photo: Agroscope)w

AGROLINE Bioprotect
058 434 32 82
bioprotect@fenaco.com



Matière active / Teneur en matière active en g par kg ou l	Groupe de résistance	Nom commercial (Firme)	Formulation	Dosage %, l/ha, kg/ha	Prix approx. CHF/ha	Efficacité contre							Homologué sur		Indications/restrictions							Remarques Pour PI Suisse Garantie, voir la liste GTPI.n. Groupe			
						Acarions tétranyques	Phytophtes	Chenilles (tordeuses, cheimatobies)	Cochenilles	Pucerons du feuillage	Drosophile du cerisier	Thrips, Punaises	Myrtilles	Sureau	Protection de l'utilisateur	Impact sur les abeilles	Interdiction dans les zones de protection des eaux	Délai d'attente en jours	Nombres d'applications autorisées	Zone tampon liée aux biotopes en m	Zone tampon liée à la dérive en m		Zone tampon liée au ruissellement en points	Autorisation en PER	
Azadirachtine A	9.8g	Agroneem (AgB) NeemAzal-T/S (AB)	AS	EC	0.3% 3l	320.- 392.-	—	—	—	—	■	—	—	—	X	●		7	2					● bio	Application:avant le début de la floraison.
Spinosad	480g	5 Audienz (Om) Elvis (St)	AS	SC	0.02% 0.2l	125.- 118.-	—	—	■	—	—	■	■	X	—	●	⚠	3	2		20			● bio	Drosophile du cerisier (autorisé provisoirement). Application contre drosophiles au stade BBCH 85-89.
Huile de paraffine	830g	Parafol (AgB) Spray Oil 7 E (LG) Weissöl Omya (Om) Zofal D (St)	AS	EC	3.5% 35l	156.- 165.- 179.- 165.-	■	—	■	■	—	—	—	X	—	●								● bio	Parafol autorisé uniquement dans les myrtilles.
Huile de colza	870g	Genol Plant (Sy) Zofal R (St)		EC	2% 30-40l	456-608.- 177-236.-	□	□	—	—	□	—	—	—	X	●								● bio	
Soufre	800g	M2 Elosal Supra (Om)		WG	0.7% 7kg	29.-	—	■	—	—	—	—	—	—	X	●			1					● bio	
		Kumulus WG (BF) Solfovit WG (Ba)	AS		0.42-1.4% 4.2-14 kg	11-37- 20-67.-	—	■	—	—	—	—	—	X	X										
Pyréthrine; Huile de sésame	48g 190g	3A Parexan N (Om)		EC	0.15% 1.5l	294.-	—	—	■	—	■	—	—	X	—	●	⚠	21			50	1		● bio	Ne pas conserver le produit à des températures au dessous de 10 °C.
	72.6g 327g	Pyrethrum FS (AB)			0.05% 0.5l	173.-	—	—	■	—	■	—	—	X	—					100		20			
							—	—	■	—	■	—	—	—	X					50					
Bacillus thuringiensis var. aizawai		Agree WP (AB)		WP	0.1% 1kg	99.-	—	—	■	—	—	—	—	X	—	●		2	3					● bio	Ne pas utiliser par temps froid. Seulement contre les jeunes stades larvaires.
		XenTari WG (LG)		WG		103.-	—	—	■	—	—	—	—	X	—			3						●	
Bacillus thuringiensis var. kurstaki		Dipel DF (Om)	AS	WG	0.05-0.1% 0.5-1kg	50-100.-	—	—	■	—	—	—	—	X	—	●		3	3					● bio	Ne pas utiliser par temps froid.
		Delfin (AB)			0.075% 0.75kg	76.-	—	—	■	—	—	—	—						6						
Acides gras	450g	Siva 50 (Om) Vista (LG)	AS	SC	2% 20l	287.- 275.-	■	—	—	—	■	—	—	X	X	●		7						● bio	Bon mouillage nécessaire, car efficacité seulement par contact direct. Répéter l'application si nécessaire.
	515.1g	Lotiq (Sy) Natural (AB)				220.- 297.-	—	—	—	—	—	—	—												
Oléate de sodium	186g	Oleate 20 (St)		SC	3% 30l	567.-	■	—	—	—	■	—	—	X	X	●		7						● bio	
Pirimicarbe	500g	1A Pirimicarb (Om) Pirimor (Sy) Pirimor (LG, St)	AS	SG	0.04% 0.4kg	39.- 33.- 38-44.-	—	—	—	□	■	—	—	X	X	●	⚠	21	2		20	1		●	Seulement quand les abeilles ne volent pas.
Hexythiazox	250g	10A Crede (LG) Nissostar (St)		SC	0.04% 0.4l	175.- 174.-	■	—	—	—	—	—	—	X	—	●			1		20	1		●	Application avant floraison ou après récolte. Efficace uniquement contre les œufs et les jeunes larves
Spirotetramat	100g	Movento SC (Ba)	AS	SC	0.075% 0.75l	109.-	—	—	—	■	■	—	—	X	—	●			2					●	Application après la récolte.
							—	—	—	■	—	—	—	—	X										
Fenpyroximate	51g	21A Kiron (Om)		SC	0.2% 2l	247.-	■	—	—	—	—	—	—	X	—	●		21	1	20	50	1		●	Contre tous les stades de développement des acarions.
							—	—	—	—	—	—	—	—	X						100	1			
Extrait d'ortie/ Urtica sp.		Ortical (AgB)		SL	3-10l	22-73.-	—	—	—	—	□	—	—	X	X	●								● bio	Substance de base.



Dommages des larves de drosophile du cerisier (Photo: INFORAMA Oeschberg)

	Matière active / Teneur en matière active en g par kg ou l		Groupe de résistance	Nom commercial (Firme)	Formulation	Dosage %, l/ ha, kg/ha	Prix approx. CHF/ha	Efficacité contre							Homologué sur							Indications/restrictions							Remarques							
	Dicotylédones							Graminées							Indications/restrictions																					
								Espèces de véroniques	Matricaire camomille	Gaillet gratteron	Sénéçon vulgaire	Morelle noire	Liseron	Chiendent	Millets	Fraises	Framboises	Mûres	Groseille	Groseille à maquereau	Myrtilles	Sureau	Protection de l'utilisateur	Impact sur les abeilles	Interdiction dans les zones de protection des eaux	Délai d'attente en jours	Nombres d'applications autorisées	Zone tampon liée au biotope en m	Zone tampon liée à la dérive en m	Zone tampon liée au ruissellement en points	Autorisation en PER					
HERBICIDES FOLIAIRES	Glyphosate	360g	9	Nufosate (Nu)	AS	SL	3-10l	25-83.-	●	●	●	●	●	●	●	-	-	X	-	-	-	-	●									●	Ne pas traiter les parties vertes des plantes. Au plus tard jusqu'à fin août. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement.			
		480g		Roundup PowerFlex (Ba) Roundup PowerMax (St)	SL	2-7.5l	39-146.- 47-175.-	●	●	●	●	●	●	●	●	●	-	-	X	-	-	-	-	●												
	MCPB	400g	4	MCPB 400 (Sc)	AS	SL	4l	108.-	●	●	●	●	●	●	-	-	-	X	-	-	-	-	●				1						●	Ne pas traiter les parties vertes des plantes.		
				MCPB (LG, Om) Trifolin (St)	SL	4l	108-154.- 108.-	●	●	●	●	●	●	●	●	●	-	-	-	X	-	-	-	-	●											
HERBICIDES FOLIAIRES	Phenmedipham	160g	5	Beetup 160 EC (St)	AS	EC	1.5-3l	49-98.-	●	●	●	-	●	●	-	-	-	-	-	-	-	-	●										●	Tenir compte des restrictions variétales. Traitements fractionnés 2x3 l. Avant la floraison ou après la récolte. Au stade cotylédons des adventives.		
				Betam LG (LG) Mentor Uno (Om) Phenmedipham EC (Sc)		EC	1.5-3l	62-123.- 49-98.- 43-85.-	●	●	●	-	●	●	-	●	●	-	-	-	-	-	-	-	-	●										
HERBICIDES FOLIAIRES	Clopyralide	720g	4	Alopex (Om)	AS	SG	0.167 kg	89.-	-	●	-	●	●	-	-	-	-	-	-	-	-	-	●			28	1							●	Hormone de croissance. Pour lutter contre les foyers de liseron. N'appliquer qu'après le débourrement la fin de la croissance des tiges.	
				Rapper (St)		SG	0.167 kg	78.-	-	●	-	●	●	-	●	●	-	-	-	-	-	-	-	-	-	●										
HERBICIDES RACINAIRES	Napropamide	450g	15	Apres FL (St)	AS	SC	2.5l	128.-	●	●	●	●	●	-	-	●	X	X	X	X	X	-	-	●										●	Espèces de rubus et espèces de ribes seulement en plein champ. Application: Au printemps, avant le débourrement.	
				Galipan (LG) Nikkel (Om)		SC	2.5l	110.- 115.-	●	●	●	●	●	●	●	●	-	-	●	X	X	X	X	X	-	-	●									
	Pendiméthaline	455g	AS	Hysan Aqua (Om)	AS	CS	3l	83.-	●	●	●	●	●	-	-	●	-	X	X	-	-	-	-	●											●	Seulement en plein champ : traitement en ligne avec protection de la culture, jusqu'au stade BBCH 55 (jusqu'à ce que la tige des grappes commence à s'allonger). Pas l'année de plantation.
				Stomp Aqua (BF)		CS	3.5l	97.- 95.-	●	●	●	●	●	●	●	●	-	-	●	-	X	X	-	-	-	-	●									
HERBICIDES RACINAIRES	Propyzamide	400g	3	Kerb Flo (Om)	AS	SC	1.25l	54.-	●	●	-	-	●	-	●	●	X	-	-	X	X	-	-	●											●	Pas d'application dans les 6 premiers mois après plantation. Fin octobre à mi janvier, sur sol non gelé. Pas de travail du sol juste avant ou juste après la pulvérisation.
				Granat (LG) Nizo S (St) Proper Flo (Sc)		SC	2.5-4l	103-164.- 114-183.- 101-162.-	●	●	-	-	●	-	●	●	-	●	●	-	-	X	X	-	-	●										
HERBICIDES RACINAIRES	Flazasulfuron	250g	5	Chikara 25 WG (St)	AS	WG	0.2kg	269.-	-	●	●	●	-	●	●	-	-	-	-	-	X	-	●					3	6	2				●	Ne pas utiliser sur des plantes de moins de 4 ans. Traitement après la récolte. Pas de traitement avec pulvérisateurs à dos ou à main.	
				+ Gondor (St)		WG EC	0.2kg + 0.5l	+ 18.-	-	●	●	●	-	●	●	-	●	●	-	-	-	-	-	X	-	●										
	Fibre de chanvre			Toile de chanvre (AgB)				Prix sur demande									X	X	X	X	X	X	●											●	Durée de vie 24 mois selon condition pédoclimatique. www.bioprotect.ch	
	Acide polylactique																X	X	X	X	X	X	●													



Toile de chanvre



Toile de chanvre

Matière active / Teneur en matière active en g par kg ou l	Groupe de résistance	Nom commercial (Firme)	Formulation	Dosage %, l/ha, kg/ha	Prix approx. CHF/ha	Graminées				Application					Indications/restrictions						Remarques				
						Graminées diverses	Millets	Pâturin annuel	Chiendent	Fraises	Framboises/Mûres	Groseilles/Gros. à maquereau	Myrtilles	Sureau	Protection de l'utilisateur	Impact sur les abeilles	Interdiction dans les zones de protection des eaux	Délai d'attente en jours	Nombres d'applications autorisées	Zone tampon liée aux biotopes en m		Zone tampon liée à la dérive en m	Zone tampon liée au ruissellement en points	Autorisation en PER	
ANTI-GRAMINÉES	100 g	1	Agil (LG)	EC	11	77.-	●	●	—	●	X	X	X	—	—	●				1				●	Effet systémique. Fraises, avant la floraison ou après la récolte.
					21	141.-	●	●	—	●	X	X	X	—	—	●									●
	125 g	1	Fusilade Max (Sy) AS Kenturion (St)	EC	1.5l	48.- 72.-	●	●	—	●	X	X	X	—	—	●			(42)	1				●	Effet systémique. Fraises: Délai d'attente: 42 jours. Avant la floraison ou après la récolte.
					2l	64.- 96.-	●	●	—	●	X	—	—	—	—	●			(42)	1				●	Fraises: Délai d'attente: 42 jours. Avant la floraison ou après la récolte.
	100 g	1	Focus Ultra (BF) Ruga (Om)	EC	2l	75.- 78.-	●	●	—	—	X	—	—	—	—	●			(42)	1				●	Fraises: Délai d'attente: 42 jours. Avant la floraison ou après la récolte.
					5l	187.- 194.-	●	●	—	●	X	—	—	—	—	●									●
	240 g	1	Select (St) AS	EC	0.5l	47.-	●	●	—	—	X	—	—	—	—	●	S2,Sh		1	20				●	Avant la floraison ou après la récolte. Distance aux biotopes 6 m, avec dosage élevé 20 m. Ne pas utiliser avec un adhésif ou un agent mouillant contenant de la lécithine de soja.
					1l	94.-	●	●	—	●	X	—	—	—	—	●									●
	50 g	1	Targa Super (Ba)	EC	1l	63.-	●	●	—	—	X	X	X	—	—	●			(42)	1				●	Fraises, avant la floraison ou après la récolte. Espèces de Ribes et Rubus, délai d'attente 42 jours.
					2l	126.-	●	●	—	●	X	X	X	—	—	●									●

Matière active / Teneur en matière active en g par kg ou l	Groupe de résistance	Nom commercial (Firme)	Formulation	Dosage %, l/ha, kg/ha	Prix approx. CHF/ha	Recommandé contre les limaces dans				Indications/restrictions			Remarques				
						Grains/m ² (en fonction du dosage/ha)	Max. 700 g de métaldéhyde par ha /parcelle / an	Fraises	Framboises	Mûres	Groseilles à grappes	Groseilles à maquereau		Myrtilles	Sureau	Protection de l'utilisateur	Autorisation en PER
ANTI-LIMACES	30 g	Axcela (Ar)	AS	GB	5-7 kg	34-47.-	40-55	23.3 kg	X	X	X	X	X	X	●	●	Ne pas dépasser 700 g de métaldéhyde par ha par an sur la même parcelle. L'intervalle entre 2 traitements ne doit pas être inférieur à 14 jours. Disperser les grains à la volée. Ne doit pas entrer en contact avec les parties comestibles des plantes. Protège les vers de terre et les auxiliaires.
					Lentilles Antilimaces (Om)	RB	3-6 kg	43-86.-	31-60	23.3 kg	X	X	X	X	X	X	
	40 g	Metarex INOV (St)	GB	5 kg	40.-	30	17.5 kg	X	X	X	X	X	X	●	●		
				Steiner Gold (Om)	GB	5 kg	47.-	40	17.5 kg	X	X	X	X	X	●	●	
	50 g	Amilon 5 (LG)	GB	7 kg	47.-	38	14.0 kg	X	X	X	X	X	X	●	●		
				Carakol 5 (Sy) AS	GB	5-7 kg	21-29.-	27-37	14.0 kg	X	X	X	X	X	●	●	
				Limax Power (Sy)	GB	5-7 kg	31-43.-	25-35	14.0 kg	X	X	X	X	X	●	●	
				Metarol Schneckenkorn (Ba)	GB	5-7 kg	39-54.-	25-35	14.0 kg	X	X	X	X	X	●	●	
	30 g	Antarion (AgB) Sluxx HP (AB) Ironmax Pro (St)	AS	GB	7 kg	55.- 63.-	60	—	X	X	X	X	X	X	●	●	
					56.-	—	X	X	X	X	X	●	●				
—					—	X	X	X	X	●	●						



	Matière active	Nom commercial (Firme)	Formulation	Dosage litre/ha	Prix approx. CHF/ha	Mode d'action			En mélange avec			Indications			Remarques Les additifs aux produits phytosanitaires ont plusieurs effets: • Amélioration de l'humectabilité • Amélioration de la pénétration dans la feuille • Réduction de la dérive • Amélioration de l'adhésion Attention: Des dosages réduits augmentent le risque d'apparition de résistances. Contrôler la miscibilité avant l'utilisation auprès de la firme.		
						Humectant	Agent anti-dérive	Amélioration de l'adhésion	Herbicides	Fongicides	Insecticides	Protection de l'utilisateur	Zone tampon liée à la dérive en m	Zone tampon liée au ruissellement en points		Autorisation en PER	
MOUILLANTS, ADHÉSIFS ET HUILES	Heptaméthyl-trisiloxane	Silwet L-77 (LG)	EC	0.1l	10.-	X	—	X	X	X	X	●			●	Améliore la répartition et l'humectabilité sur la feuille. Meilleure absorption des produits systémiques dans la plante. Idéal pour les sulfonilurées. Ne pas mélanger avec des engrais liquides, des huiles ou autres additifs. Break-Thru: concentration max. 50 ml/100 l de bouillie.	
	Hydrocarbures terpéniques et alcools	Heliosol (Om)	EC	0.2%	21.-	X	—	X	X	X	X	●			●	Améliore la rétention et le pouvoir mouillant de la bouillie.	
	Huile de colza	Codacide (LG)	EC	1-2.5l	11-28.-	X	X	X	X	X	X	●			●	Recommandé lors d'une application sur des adventices fortement développées ou lorsque celles-ci sont difficilement humectables. Ne pas appliquer par une température supérieure à 25 °C.	
		Genol Plant (Sy) Zofal R (St)		0.5-2l	8-30.- 12-47.-	X	—	X	X	—	X	●					
		Telmion (Om)		1-2l	12-24.-							●					
Terpènes de pin	Lufix (St)	EC	2l	32.-	—	—	—	—	X	—	●			●	Protection contre les rayons UV		
ADOUCISSEUR, RÉGULATEUR DE PH, ANTI-MOUSSE	Sulfate d'ammonium; Propionate d'ammonium; Acide citrique	X-Change (St)	SL	0.15-0.2l pour 100 l d'eau	3-4.-	—	—	—	X	X	X	●			●	X-Change corrige la dureté et abaisse le pH de l'eau. Sulfate d'amm. corrige la dureté. Application principalement dans les régions avec une dureté de l'eau élevée. Indiqué pour les produits à base de Glyphosate. D'abord verser le correcteur d'eau dans la cuve, attendre 2 minutes, puis verser le produit principal. Landor Sulfate d'ammoniaque: dissoudre dans eau chaude et filtrer avant d'incorporer.	
	Sulfate d'ammoniaque	Sulfate d'ammoniaque (La)	GR	2 kg pour 100 l d'eau	Prix sur demande												
	Pentaoxyde de phosphore ; Azote uréique	Opti pH (Ew) AS	SL	0.04-0.2l pour 100 l d'eau	1-3.-	—	—	—	X	X	X	●			●	Corrige la dureté et abaisse le pH de l'eau. Colore la bouillie en fonction du pH. Ne pas mélanger avec des produits cupriques, des sulfonilurées et des oligoéléments qui ne sont pas sous la forme de chélates. Opti pH a également un léger effet anti-mousse.	
	Acide phosphorique, polyalcools	Checkpoint (Om)		0.04-0.22l /100 l d'eau	1-6.-												
	Acide phosphorique	pH-Korrekt (La)		0.1-0.2l /100 l d'eau	2-4.-												
Polydiméthylsiloxane	Schaumstopp (Ew) AS		1-1.5 ml /100 l d'eau	20.- par emballage												Neutralise la formation de mousse dans les mélanges.	

	Matière active	Nom commercial (Firme)	Dosage	Prix approx. CHF/100 l d'eau de rinçage	Indications/restrictions		Remarques L'efficacité n'est assurée que lors d'un emploi correct (observer le mode d'emploi).
					Protection de l'utilisateur	Autorisation en PER	
NETTOYAGE	Tripolyphosphate de sodium	Agroclean (Om)	0.1%	10.-	●	●	Détergent pour l'élimination des résidus de bouillie dans le pulvérisateur y compris les sulfonilurées. Action neutralisante et anti-corrosion. Pour l'hivernage, augmenter la dose d'application de 0.2%.
	Métasilicate de potasse	All Clear Extra (St)	0.5%	8.-	●	●	Détergent pour le nettoyage des pulvérisateurs. Elimine les résidus de bouillie, y compris les sulfonilurées.
	Mélange d'agents tensio-actifs	Power Clean (LG)	2%	33.-	●	●	Détergent pour le nettoyage des pulvérisateurs. Elimine les résidus de bouillie, y compris les sulfonilurées.
	Mélange d'acides gras, de résine de pin et de terpènes	Landaya (Om)		5 l 11.60 20 l 196.-	●	●	Nettoie très bien contre les résidus de PPP tenaces comme la pendiméthaline.
	Tensioactifs non ioniques	Vapi Clean (St)	0.5%	8.-	●	●	Nettoyant spécial pour pulvérisateurs d'origine naturelle.



Tous les produits sont disponibles dans votre LANDI



Semences UFA

Semences UFA est leader du marché des semences agricoles et occupe également une position importante dans les espaces verts et les potagères. Ceci est le fruit de la politique suivie des décennies: capacité d'innovation, assortiment répondant à tous les besoins, qualité des produits, large réseau de distribution des LANDI, support technique. Notre catalogue Semences UFA contient tous les mélanges fourragers ainsi que les meilleures variétés en grandes cultures.

Pour tout renseignement complémentaire: 058 433 67 81

www.semencesufa.ch

- = Très bonne efficacité
- ◐ = Bonne efficacité par bonnes conditions
- ◑ = Efficacité partielle
- = Aucune efficacité
- = Produit homologué pour cette application
- ◇ = Efficacité constatée mais pas d'homologation

Dénomination du produit

Les lettres «AS» indiquent que ce produit est inscrit dans la liste «Assortiment stratégique AGROLINE» de LANDI.

Prix

Les prix mentionnés couvrent **approximativement** le coût du produit pour le traitement d'un hectare. Le calcul se base sur le prix indicatif à l'emballage individuel qui correspond le mieux au traitement de 3 hectares.

Abréviations des firmes

AB = Andermatt Biocontrol; **Ad** = Adama; **Ag** = Agroline; **AgB** = Agroline Bioprotect; **Ar** = Arxada; **Ba** = Bayer; **BaD** = Bayer D; **Bal** = Bayer I; **BF** = BASF; **Co** = Corteva; **Da** = Danstar; **Ew** = Ewia; **FMC** = FMC; **Go** = Gowan; **ISK** = ISK Biosciences; **Kr** = Kreglinger; **La** = Landor; **LG** = Leu + Gyax; **LS** = Life Scientific; **MP** = Maag Profi; **Ni** = Nisso; **Nu** = Nufarm; **Om** = Omya; **Sc** = Schneiter; **Sd** = Sharda; **Si** = Sintagro; **St** = Stähler; **Sy** = Syngenta; **UPL** = UPL; **div.** = divers firmes

Protection de l'utilisateur

●●●●● **SP** Voir les explications en page 3.

Culture suivante = Δ

Les produits se dégradant lentement dans le sol et présentant, selon le fabricant, des restrictions pour la culture suivante sont caractérisés par le symbole Δ. La notice d'emballage ainsi que les remarques dans les tableaux de produits sont à observer rigoureusement.

Interdiction dans les zones de protection des eaux S1, S2, S3 + Sh

Les indications dans la colonne des tableaux de produits signifient:

S1 = Dans les zones de protection des eaux S1, **aucun produit phytosanitaire** n'est autorisé.

S2 = produit **interdit dans les zones S1 et S2.**

S3 = produit **interdit dans les zones S1 à S3.**

Sh = Ces produits **ne doivent pas être utilisés** dans la zone de protection **Sh** (risque élevé dans les zones karstiques). Dans les régions karstiques, les produits interdits sont indiqués dans les remarques.

Impact sur les abeilles = 🐝

Les produits mettant en danger les abeilles sont caractérisés par le symbole 🐝. Appliquer ces produits en dehors de la période de vol des abeilles ou renoncer à leur emploi. Les produits ne doivent pas entrer en contact avec des plantes en fleurs ou mellifères (cultures voisines, bandes fleuries, dents de lions, etc.). Les adventices ou plantes en fleurs doivent être mulchée avant les traitements.

Délai d'attente en jours/semaines

Le délai indiqué doit être respecté entre le dernier traitement et la récolte.

Restrictions contre la dérive et le ruissellement

La dérive: La distance fixée par rapport aux eaux de surface (6, 20, 50 ou 100 m) peut être réduite selon les instructions de l'OFAG. Voir page 4 et 5.

Le ruissellement: Le nombre de points fixés (1,2,3 ou 4 points) doit être réduit selon les instructions de l'OFAG. Voir page 6

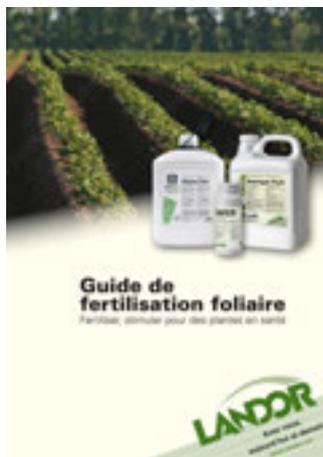
Autorisation en prestations écologiques requises (PER)

- = utilisable sans restriction en PER
- ◐ = utilisable avec restrictions ou une autorisation spéciale en PER (observer les prescriptions officielles)
- = interdit en PER
- 🌱🌱🌱 = Voir remarques ci-dessus et de plus, utilisable jusqu'à la date limite légale (homologation prochainement retirée).
- 🌱🌱🌱 = Voir remarques ci-dessus. Ces produits contiennent des substances présentant un potentiel de risque particulier selon l'OFAG. Le Conseil fédéral s'est fixé comme objectif de réduire de 30% la quantité de ces substances d'ici 2027.

🌱 = Autorisé en production biologique. Observer le dosage.

Ces informations sont déterminantes et doivent dans tous les cas être prises en compte. Elles sont actuelles au moment de l'impression de ce document. Des modifications sont toutefois possibles jusqu'à la parution de la prochaine édition. Avant chaque application de produit phytosanitaire, la nécessité de l'intervention doit être examinée minutieusement (observation/comptage au champ et comparaison avec le seuil d'intervention). Les cultures sous label sont soumises à d'autres prescriptions qui ne sont pas mentionnées dans l'assortiment phyto (observer les lignes directrices officielles).

Interdiction de traiter: Tout traitement (y compris une application d'un anti-limaces) est interdit entre le 15 novembre et le 15 février sans autorisation spéciale du canton.



LANDOR

Créée il y a 40 ans par les Fédérations de coopératives agricoles suisses, **LANDOR** est actuellement le principal partenaire des LANDI en matière de fertilisation. Nous assurons la fourniture d'une gamme complète d'engrais minéraux, formules BIO, oligo-éléments, spécialités, etc. Nos conseillers se tiennent à votre entière disposition pour réaliser plans de fumure (Agriland) et Suisse Bilan (Agri. PER-AGRIDEA).

Pour joindre votre conseiller: appel gratuit au N° vert 0800 80 99 60

www.landor.ch



AGROLINE Service & Bioprotect

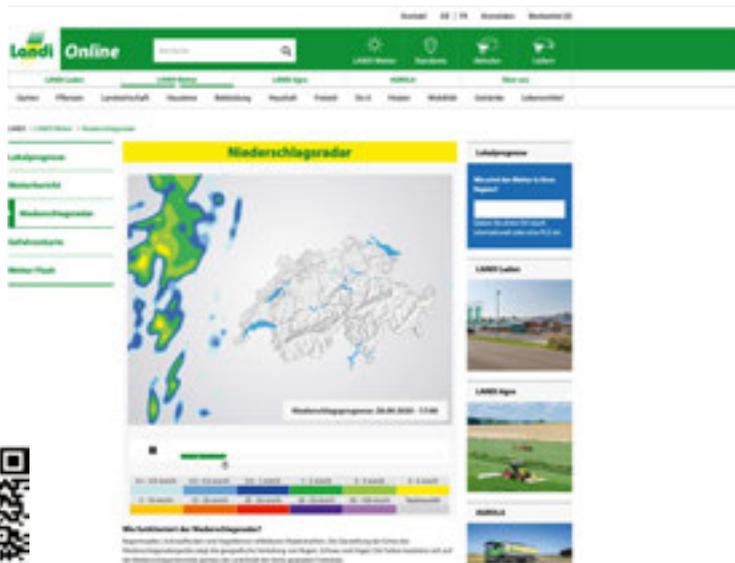
Pour le choix et l'utilisation ciblée de produits phytosanitaires, consultez nos assortiments choisis de produits phytosanitaires pour **grandes cultures et cultures fourragères, arboriculture, viticulture, maraîchères, cultures biologiques** ainsi que pour les **petits fruits**. Dans le catalogue professionnel AGROLINE Bioprotect vous trouverez les produits et services pour une agriculture durable. Nos spécialistes vous conseillent volontiers et de façon compétente. AGROLINE/LANDI vous offrent en permanence un service de livraison rapide d'un assortiment complet de produits de qualité.

Bioprotect: Tél. 058 434 32 82
 Région Suisse romande: Tél. 058 433 69 02
 Région Plateau central: Tél. 058 433 69 18
 Région Suisse centrale: Tél. 058 433 69 18
 Région Suisse orientale: Tél. 058 433 69 60

bioprotect@fenaco.com
 ppl.moudon@fenaco.com
 pfs.lyssach@fenaco.com
 pfs.lyssach@fenaco.com
 pfs.winterthur@fenaco.com

www.agroline.ch





www.landich pour être branché

www.landich est un des sites web le plus visité de Suisse. Dans la rubrique Agro, les professionnels de la terre trouveront une large offre d'informations pour leur production. Les pages météo proposent des prévisions actualisées trois fois par jour, (9h00, 13h00, 20h00) présentées en vidéo. LANDI Météo pour iPhone est particulièrement intéressante. Les articles de la Revue UFA sont disponibles en un clic. Une visite sur www.landich est toujours enrichissante. Ainsi, on reste en tout temps bien informé de l'assortiment, des offres et des actions de votre LANDI.

Sources

Les informations de l'assortiment phyto proviennent d'institutions et documents officiels tels que:

- Stations fédérales de recherche (agroscope ACW et ART)
- Ecole polytechnique fédérale, Zurich (EPFZ)
- Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL, Zollikofen
- Recommandations des stations phytosanitaires cantonales
- Société suisse de phytologie (SSP)
- Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV: Index des produits phytosanitaires
- Office fédéral pour la protection des consommateurs et la sécurité alimentaire, Allemagne: Index des produits de protection des plantes
- British Crop Protection Council: The Pesticide Manual
- National Pesticide Information Centre, Oregon State University: GUS
- Agridea Lindau: seuils d'intervention
- Resistance Action Committee: FRAC, HRAC, IRAC
- Euro Blight
- Fiches techniques des fabricants de produits phytosanitaires
- Informations de la presse spécialisée internationale

Passion pour une récolte fructueuse.

Dagonis®

Delan® WG

Kumulus® WG

Signum®

Stroby® WG

Focus® Ultra

Stomp® Aqua

BASF
We create chemistry

La Performance au juste prix

- Produits fiables et très efficaces
- Protéger vos cultures toute la saison
- Facilité d'emploi

Utilisez les produits phytosanitaires avec précaution. Avant toute utilisation, lisez toujours l'étiquette et les informations sur le produit. Tenez compte des avertissements et des symboles de mise en garde.

BASF Schweiz AG · Protection des plantes · Klybeckstrasse 141 · 4057 Basel · phone 061 636 8002 · www.agro.basf.ch/fr/